

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE VIE DE L'ÎLE-ROUSSE

Département de la Haute-Corse

Exercices 2009 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre les 7 juin et 21 septembre 2017.

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'observations définitives, une fois délibéré, est adressé aux représentants légaux des collectivités ou organismes contrôlés afin qu'ils apportent, s'ils le souhaitent, une réponse qui a vocation à l'accompagner lorsqu'il sera rendu public. C'est un document confidentiel réservé aux seuls destinataires, qui conserve un caractère confidentiel jusqu'à l'achèvement de la procédure contradictoire. Sa divulgation est donc interdite, conformément à l'article L. 241-4 du code des juridictions financières.

PROCEDURE

La chambre régionale des comptes de Corse a procédé à l'examen de la gestion de la communauté de communes du bassin de vie de l'Île-Rousse (CCBVIR) dans le cadre de son programme 2015.

En application des dispositions de l'article L. 211-8 du code des juridictions financières (CJF), la lettre annonçant l'ouverture du contrôle a été adressée le 15 juin 2015 à M. Hyacinthe Mattei, président du conseil communautaire de 2009 à 2014 et à M. Paul Lions, président depuis le 18 avril 2014. Les entretiens de fin d'instruction prévus aux articles L. 243-1 du CJF ont eu lieu le 24 février 2016 avec M. Mattei et M. Lions.

Les observations provisoires, arrêtées par la chambre lors de sa séance du 14 mars 2016, ont été transmises le 9 février 2017 au président de la CCBVIR et à son prédécesseur, qui en ont accusé réception les 13 février 2017 et 11 février 2017. Elles ont également été communiquées au président de la communauté de communes du bassin de vie de l'Île-Rousse Balagne, M. Lionel Mortini, qui en a accusé réception le 13 février 2017.

M. Lions a adressé une réponse enregistrée au greffe de la chambre le 4 avril 2017 et M. Mattei le 1^{er} août 2017.

Le 9 février 2017, des extraits ont également été adressés avec accusé de réception au président de l'office de tourisme intercommunal de L'Île Rousse-Balagne (OTI), au président du syndicat de valorisation des déchets en Corse (SYVADEC), à l'entreprise titulaire du marché pour le transfert et le transport des déchets signé en 2004 ainsi qu'au cabinet d'avocat, conseil notamment de la CCBVIR pour le contrôle de la délégation du service eau et assainissement. Le président de l'OTI et le cabinet d'avocat ont chacun adressé une réponse les 14 mars 2017 et 11 avril 2017.

Après avoir examiné ces réponses, la chambre, lors de sa séance du 21 septembre 2017, a arrêté ces observations définitives, objet du présent rapport.

Elles ont été adressées le 22 septembre 2017, à M. Lionel Mortini, président de la communauté de communes Ile-Rousse Balagne, à MM. Paul Lions et Hyacinthe Mattei, anciens ordonnateurs, qui en ont accusé réception le 26 septembre 2017. Seule la réponse de M. Hyacinthe Mattei est parvenue à la chambre et a été enregistrée le 23 octobre 2017. Elle est jointe au présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	3
1 Une communauté de communes qui n'a pas investi la totalité du champ des compétences obligatoires	4
2 Analyse financière et comptable.....	6
3 Le budget principal	8
3.1. La collecte des déchets ménagers	9
3.2. La compétence tourisme	10
3.3. La restauration scolaire	10
4 Le budget annexe du SEA	111
5 Le budget annexe de la petite enfance.....	12
Annexes	13
GLOSSAIRE	22

Réponse de M. Hyacinthe Mattei

SYNTHÈSE

Créée en 2002, la communauté de communes du bassin de vie de l'Île-Rousse (CCBVIR) regroupe les communes de Corbara, Île-Rousse, Monticello, Pigna et Santa-Reparata-di-Balagne pour une population totale de 7 506 habitants en 2014.

Après plus d'une dizaine d'années de mise en œuvre de ses compétences, la CCBVIR peine à assurer les missions d'aménagement du territoire et de développement économique qui sont le cœur de la création d'une telle structure. À l'inverse, ses missions se concentrent sur des activités de proximité telles que l'assainissement, la collecte des déchets ménagers et l'accueil de la petite enfance, les deux premières ayant été considérées comme prioritaires selon l'ancien ordonnateur au regard de leur caractère structurant.

Sans endettement, la capacité d'autofinancement (CAF) reste positive sur toute la période sous revue même si l'augmentation très significative des dépenses de personnel (plus de 50 % en quatre années) est à surveiller. Avec un autofinancement important de ses investissements, la CCBVIR réalise ses projets majeurs sans difficultés financières. Le dernier en date, celui de la réhabilitation du bâtiment de l'ancien couvent des Sœurs de Marie, devrait permettre l'accueil de l'office de tourisme en 2016.

Entre 2006 et 2014, la CCBVIR a eu recours aux services d'un cabinet d'avocat dont les honoraires, sur cette période, ont avoisiné les 500 000 €. Les différentes prestations n'ont pas donné lieu à une mise en concurrence. En 2014 la commune a souhaité mettre fin aux demandes de paiements de son prestataire mais les conventions n'ont pas été dénoncées et, par le biais du contrat de délégation de service public eau et assainissement, le cabinet a continué d'être rémunéré par le délégataire pour le compte de la prestation de contrôle qu'il devait effectuer.

La compétence élimination des déchets ménagers est partagée avec le SYVADEC (Syndicat mixte pour la valorisation des déchets en Corse) qui assure, selon les termes d'une convention, le transport et le traitement des déchets. Toutefois, l'acheminement des ordures vers le site de Tallone a connu de multiples rebondissements qui se sont soldés par des surcoûts financiers pour la CCBVIR.

La compétence eau et assainissement s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public avec la société KYRNOLIA, à la suite de la construction d'une nouvelle station d'épuration avec émissaire en mer pour un montant de 16,5 M€¹ financée au titre de la première convention du Programme exceptionnel d'investissements (PEI) et mise en service en 2009.

¹ M€ : million d'euros

La compétence petite enfance est mise en œuvre par l'intégration de personnels appartenant à trois structures associatives, et grâce au subventionnement annuel en provenance du budget principal à hauteur de plus de 700 000 €, compte tenu du caractère structurellement déficitaire de cette activité.

Depuis l'origine de la création de la CCBVIR la compétence tourisme est déléguée à une autre structure qui gère l'office de tourisme intercommunal (OTI).

Créée en 2002, la CCBVIR regroupe les communes de Corbara, Île-Rousse, Monticello, Pigna et Santa-Reparata-di-Balagna, soit une population de 7 183 habitants. Elle est administrée par un conseil communautaire de 23 délégués élus par les conseils municipaux. Son bureau est composé de huit membres dont un président et cinq vice-présidents.

1 Une communauté de communes qui n'a pas investi la totalité du champ des compétences obligatoires

Aux termes de l'article L. 5214-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les compétences d'une communauté de communes sont mentionnées à l'article L. 5214-16 du CGCT qui distingue les compétences obligatoires des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres des compétences relevant de l'aménagement de l'espace ainsi que des actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle est compétente dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gémapi).

Au titre des compétences optionnelles, la communauté de communes doit exercer celles relevant d'au moins un des six groupes suivants : protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ; création, aménagement et entretien de la voirie ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; action sociale d'intérêt communautaire ; tout ou partie de l'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle exerce au moins trois de ces compétences sus évoquées auxquelles il convient d'ajouter celles en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Enfin, la communauté de communes peut exercer des compétences facultatives correspondant à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires et optionnelles.

Dès sa création la CCBVIR a été dotée des deux compétences obligatoires. Celles relatives à l'aménagement de l'espace ont été transférées au syndicat mixte de Balagne qui a notamment pour compétence l'élaboration, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot) de Balagne.

La communauté de communes a très peu développé la compétence développement économique alors que ses statuts mentionnent des projets tels que :

- la constitution et la gestion d'un OTI, afin de développer une politique communautaire d'animation, de promotion et d'information ;
- l'accompagnement des acteurs économiques locaux ;
- l'accueil des entreprises avec la maîtrise d'ouvrage de terrains, de bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux ;
- l'implantation de la signalétique touristique dans le cadre de la mise en œuvre de l'action inscrite dans le Pôle d'excellence rural de Balagne.

De ces projets, seule la constitution d'un OTI, l'implantation de la signalétique touristique pilotée par le pôle d'excellence rural ont été réalisés. Des diagnostics des zones artisanales de Corbara et Santa-Reparata-di-Balagna ont fait l'objet de restitutions sans donner lieu à développement.

Au titre des compétences optionnelles la CCBVIR a choisi : l'eau et l'assainissement ; les études sur le traitement des eaux pluviales ; l'élimination (collecte, transfert et traitement) des déchets ménagers ; l'aménagement et la gestion des sentiers de randonnée ; la protection et la lutte contre les incendies et le secours ; la création de groupes de plus de 25 logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie ; les voies d'accès aux zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales ; la création et la gestion d'une structure d'accueil couverte pour les spectacles.

Ces compétences ont été partiellement mises en œuvre². Des actions significatives ont été déployées dans le domaine de l'élimination des déchets ménagers, et dans celui de l'eau et de l'assainissement. D'autres sont en voie de réalisation comme la création de logements sociaux ou la réhabilitation du couvent des Sœurs de Marie. Quelques-unes, comme la coordination des besoins des communes en matière d'habitat collectif, n'ont pas été développées.

² Cf. tableau n° 1 en annexe

Enfin, la CCBVIR a choisi d'exercer comme compétence facultative l'action sociale d'intérêt communautaire avec l'étude et la création des garderies scolaires, la gestion des cantines scolaires, la création et la gestion d'un point central de fabrication de repas, la création du centre de loisirs sans hébergement pour les enfants de trois à six ans et de six à 17 ans, enfin la gestion de la crèche *A Rundinella*.

En conclusion, après plus de 10 années d'existence, la CCBVIR a principalement mis en œuvre des compétences de proximité dans le domaine de l'élimination des déchets, de l'assainissement et de l'accueil de la petite enfance alors qu'aucune action significative n'a été engagée au titre des compétences obligatoires. Les seules opérations structurantes d'intérêt communautaire sont celles relatives à la réalisation de la station d'épuration avec la création des nouveaux réseaux de raccordement et de l'émissaire en mer, la construction du quai de transfert et de la déchèterie intercommunale et la budgétisation des travaux de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable.

L'ancien ordonnateur a indiqué en réponse aux observations provisoires que sous sa présidence « la CCBVIR a réussi à conduire un vrai projet d'intercommunalité à l'échelle du territoire de ses communes membres dans le strict cadre des délégations de compétences qui avaient été consenties. Ces compétences ont été exercées avec le sens de la responsabilité et des priorités, après que chaque conséquence ait été étudiée, ce qui a parfois conduit à l'abandon ou à la suspension non pas de la compétence mais de certains projets. »

2 Analyse financière et comptable

La CCBVIR dispose de trois budgets : le budget principal et les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement (SEA) et de la petite enfance.

Au cours de la période sous revue les recettes consolidées des trois budgets sont passées de 4,98 M€ en 2009 à 8,5 M€ en 2015, soit une augmentation de 70,7 %, alors que les dépenses consolidées ont évolué respectivement de 4,4 M€ à 8,4 M€, soit un accroissement de 90,2 %. La CAF brute³ des budgets consolidés a baissé de 33,3 %. L'encours de la dette consolidée, quant à elle, est passée de 2 378 334 € en 2010 à 1 257 190 € en 2015, soit une baisse de 47,1 %⁴.

³ La CAF brute mesure la capacité de la collectivité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

⁴ Cf. tableau n° 2 en annexe.

La lecture des comptes de la CCBVIR a conduit à relever un volume important d'immobilisations en cours inscrit au compte 23, comme le soulignent les chiffres présentés dans le tableau n° 1 ci-après.

Tableau n° 1 – Evolution du montant d'immobilisations en cours
entre 2009 et 2015

<i>(en €)</i>	Balance d'entrée 2009	Balance de sortie 2015	Ecart 2009 - 2015
<i>Budget général</i>	188 627,52	1 441 458,88	1 252 831,36
<i>SEA</i>	16 432 529,36	18 991 669,31	2 559 139,95
<i>Total</i>	16 621 156,88	20 433 128,19	3 811 971,31

(Source : comptes de gestion)

Aux termes des instructions budgétaires et comptables M 14 applicable aux communes et aux EPIC à caractère administratif, et M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, le compte 23 enregistre à son débit les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque année, et à son crédit le montant des travaux achevés. En fin d'exercice, le compte 23 fait donc apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées. Lorsque l'immobilisation est achevée, les dépenses correspondantes sont virées au compte 21 (Immobilisation corporelles) par opération d'ordre non budgétaire.

Au cours de la période sous revue, le montant des immobilisations en cours a crû de 3,8 M€ pour atteindre 20,4 M€ en 2015, contre 13,5 M€ pour le total des immobilisations corporelles à cette même date, ce qui démontre l'absence de virement au compte 21 des dépenses des immobilisations achevées.

L'absence de transfert au compte définitif des immobilisations achevées concourt à leur non amortissement ce qui altère la fiabilité des comptes. Or, conformément aux dispositions de l'article R. 2321-1 du CGCT les dotations aux amortissements de certaines immobilisations corporelles⁵ constituent une dépense obligatoire. En réponse aux observations provisoires de la chambre, le président de la communauté de communes indique que le transfert des investissements du compte 23 au compte 21 a été réalisé au 1^{er} janvier 2017.

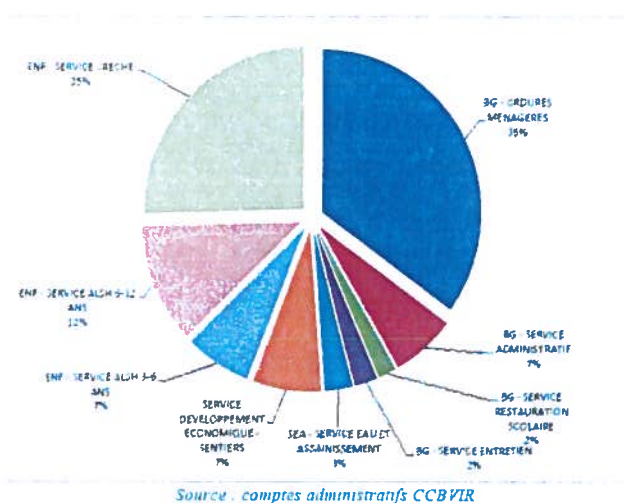
Depuis 2004, la CCBVIR a mis en place une comptabilité d'engagement qui a permis de définir les besoins de la collectivité lors de l'établissement du budget et d'anticiper, afin de grouper annuellement ou semestriellement les commandes de fournitures courantes de bureau ou d'atelier.

⁵ Art. R. 2321-1 du CGCT : « En application des dispositions de l'article L. 2321-3, constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes y compris celles reçues à disposition ou en affectation : 1° Les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art ; 2° Les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ; 3° Les immobilisations incorporelles autres que les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation. Les amortissements ne s'appliquent ni aux immobilisations propriétés de la commune qui sont affectées, concédées, affermées ou mises à disposition, ni aux terrains et aménagements de terrains hormis les terrains de gisement. (...) ».

L'émission de bons de commande est réalisé *via* le logiciel de comptabilité *e-Magnus* par quelques agents pour tous les services.

En 2014 les effectifs de la CCBVIR ont représenté 38,22 équivalents temps plein (ETP)⁶ dont 26,08 pour la seule filière technique. La collectivité manque d'encadrement, notamment administratif. Les charges de personnel sont concentrées sur la collecte des ordures ménagères et le service à la petite enfance, comme le montre le graphe suivant.

Graphe n° 1 – Répartition des charges de personnel par service en 2014



3 Le budget principal

Au cours de la période sous revue les produits de gestion sont passés de 3 123 725 € en 2010 à 4 216 242 € en 2015, soit une augmentation de 35 % alors que les charges de gestion ont crû de 64,5 % avec respectivement 2 580 132 € et 4 244 584 €. La CAF brute a chuté pour passer de 725 285 € en 2010 à - 86 177 € en 2015. Si l'on prend en compte la fiscalité reversée par l'intercommunalité et l'Etat, la CAF brute aurait été de 474 127 € en 2015, soit une baisse de 34,6 % par rapport à 2010⁷.

La dégradation de la situation financière, malgré une augmentation de 86 % des ressources fiscales propres, s'explique par une hausse des charges de personnel de 66,8 %, des charges à caractère général de 84,6 % et des autres charges de gestion de 68 %.

Ce budget supporte les charges relatives à la collecte des déchets ménagers, à la compétence tourisme et à la restauration scolaire.

⁶ Cf. tableau n° 3 en annexe.

⁷ Cf. tableau n° 4 en annexe

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ancien ordonnateur précise que la hausse des charges (0,4 M€) entre 2010 et 2013 s'expliquerait par le coût des prestations nouvelles imposées par la mise en place du tri sélectif et de la restauration scolaire, quant à la progression des dépenses de personnel (+ 0,3 M€), elles se justifieraient par la montée en puissance de la CCBVIR.

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, le président de la CCBVIR précise que l'augmentation de 10,8 % des charges de personnel entre 2014 et 2015 résulte du coût du remplacement d'agents en accident du travail et en arrêt pour longue maladie. Il indique également, qu'afin de couvrir ce risque et d'en minorer l'impact financier, l'établissement a contracté une assurance en octobre 2015.

3.1. La collecte des déchets ménagers

La CCBVIR, pour assumer la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers, a signé en 2004 un marché pour le transfert et le transport des déchets dont le terme est prévu en juillet 2007. A cette date, une consultation est effectuée et l'appel d'offres a été déclaré infructueux au motif que l'unique soumissionnaire, précédent détenteur du marché et candidat à sa propre succession, n'a pas produit les pièces essentielles à l'analyse de l'offre. Or, aucune mise en demeure en recommandé avec accusé de réception n'a été adressée au candidat pour qu'il transmette, sous 10 jours, les pièces manquantes, ce que conteste l'ancien ordonnateur.

Malgré cela, un avenant de prorogation entre la CCBVIR et le transporteur est conclu le 28 septembre 2007 alors que par délibération du 16 février 2007 la CCBVIR a transféré la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVADEC. Ce dernier a lancé plusieurs appels d'offres successifs qui se sont avérés sans suite ou infructueux.

Une convention est signée en 2009 entre la CCBVIR et le SYVADEC aux termes de laquelle le transport des déchets ménagers jusqu'au centre d'enfouissement de Tallone est effectué en régie par la CCBVIR, rétribuée par le SYVADEC sur la base de 20 € la tonne de déchet transporté et enfoui.

Un accident de circulation survenu en avril 2014 a considérablement endommagé le véhicule du parc de la CCBVIR dédié au transport des déchets, et occasionné des blessures importantes aux deux agents de la collectivité, nécessitant des arrêts de travail de longue durée. La CCBVIR a donc dû, dans l'urgence, signer un marché avec un transporteur privé local, qui a été l'unique candidat. La lettre de notification du marché précise que le prix forfaitaire correspond au prix unitaire de la traction (aller-retour) d'une benne à fond mouvant vers le centre d'enfouissement de Tallone sans référence à un volume.

Depuis juillet 2014 le SYVADEC a repris le transport vers le centre d'enfouissement. Dans sa réponse aux observations provisoires, l'ancien ordonnateur indique que c'est pour pallier la défaillance du SYVADEC que la CCBVIR a poursuivi l'exercice d'une compétence transférée. Il fait également observer que ce service a parfaitement fonctionné jusqu'à la survenue de l'accident d'avril 2014.

La collecte s'effectue sur le territoire intercommunal notamment au travers de 110 points d'apport volontaire dans lesquels les usagers peuvent déposer leurs déchets ultimes dans les bacs à ordures ménagères, les déchets de tri sélectif ainsi que les cartons. Les usagers pouvaient déposer sur le site dit du COSEC, situé sur la commune d'Île-Rousse, dans les bennes correspondantes, des encombrants, de la ferraille, du bois, des équipements électriques et électroniques etc. Une déchèterie, construite sur la commune de Corbara, est opérationnelle depuis 2016 et remplace le site du COSEC.

La construction de cette déchèterie a été effectuée pour un montant prévisionnel de 650 000 € hors taxes (HT), soit 702 000 € toutes taxes comprises (TTC) financé à 80 % par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Office de l'environnement de la Corse et du Fonds européen de développement régional (FEDER), le solde restant à la charge de la CCBVIR.

3.2. La compétence tourisme

Disposant de la compétence tourisme depuis sa création, en 2002, la CCBVIR a conventionné d'abord avec l'office de tourisme de l'Île-Rousse, en 2004, puis avec l'OTI, en 2008, afin de lui déléguer les missions relatives à l'accueil, l'information et la promotion touristique. Une convention d'objectifs a été conclue en 2013 entre la CCBVIR et l'OTI aux termes de laquelle la communauté de communes s'engage à reverser à l'OTI la totalité du produit de la taxe de séjour.

En 2013 la CCBVIR a acquis pour 950 000 € le couvent des Sœurs de Marie afin d'accueillir l'OTI, les bureaux de la communauté de communes ainsi qu'une salle de spectacle, pour un coût prévisionnel de 3 198 120 € HT et 390 802,60 € au titre des marchés d'études et de maîtrise d'œuvre.

3.3. La restauration scolaire

La restauration scolaire est assurée dans le cadre d'un marché public avec une entreprise qui élabore les repas dans une centrale de restauration à Bastia, puis les achemine par des véhicules réfrigérés vers les sites d'Île-Rousse, Monticello et Corbara où des agents de la CCBVIR assurent la remise en chauffe des repas, la mise en place de la salle, le dressage de l'entrée, le service, la vaisselle, l'entretien du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Ce service est structurellement déficitaire de 37 710,98 € en 2013 et 62 303,65 € en 2014. Selon la réponse apportée par l'ancien ordonnateur aux observations provisoires, ce déficit résulte du choix du conseil communautaire de facturer une participation aux familles inférieure au coût d'achat du repas.

4 Le budget annexe du SEA

La gestion du SEA a été confiée, dans le cadre d'une délégation de service public, à la Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eaux (CMESE) par convention du 30 juin 2006, puis, au changement de dénomination de cette société, à la société KYRNOLIA par avenant du 15 mars 2010.

Le chiffre d'affaires du SEA est passé de 665 257 € en 2010 à 711 222 € en 2015, soit une progression de 6,9 %. De même, la CAF brute est passée de 82 074 € en 2010 à 624 749 € en 2015⁸.

Au sein de la CCBVIR, ce dossier repose sur un seul agent, un ingénieur territorial, par ailleurs responsable des services techniques. Il a en charge l'élaboration des dossiers de marchés pour la CCBVIR, le suivi des marchés, les facturations, les dossiers de subventions, les relations avec le délégataire et l'instruction des permis de construire.

La communauté de communes a décidé de s'adjoindre les services d'un avocat montpelliérain qui a perçu, pour l'ensemble des prestations qu'il a fournies entre 2006 et 2013, 499 292,14 € d'honoraires, se décomposant en 264 550,91 € au titre des missions d'assistance ou de représentation juridique et économique et 234 741,23 € au titre du contrôle de la délégation de service public eau et assainissement.

La gestion du service public du SEA ayant été déléguée depuis le 26 juin 2006, à la même période, dans le cadre d'une convention, le président de la CCBVIR a confié à son conseil juridique le suivi de l'exploitation des services publics d'eau et assainissement. Cette convention a pour objet de définir les missions exercées par le cabinet qui portent en particulier sur l'examen, éventuellement l'élaboration et l'adaptation des documents tels que le cahier des charges du contrat d'affermage, les règlements des abonnements, le rapport du délégataire et les conclusions techniques, le rapport sur le prix et la qualité du service, le compte-rendu de mission. Si ces missions recouvrent, pour une grande part les missions de l'ingénieur de la CCBVIR, dans sa réponse à l'observation de la chambre qui lui a été communiquée, l'avocat expose que ce choix était motivé par la spécialisation et la technicité du domaine dont l'acquisition en interne ne se justifiait pas pour un ou deux contrats de délégation.

L'article 1 de cette convention précise que « le Cabinet se tiendra en permanence à la disposition de la Collectivité, de son exécutif et de ses services, pour répondre à toute demande ayant trait au suivi des affermagés. En particulier, il assurera une veille juridique permettant toute adaptation réglementaire nécessaire. » Aucun document relatif aux prestations effectuées depuis 2012 par le cabinet n'a été produit par la CCBVIR. Il convient de préciser que depuis cet exercice, les rapports sur le prix et la qualité du service sont réalisés par les services techniques de la communauté de communes, cette information ayant été notifiée au cabinet en juin 2012.

Sollicité par la chambre, le cabinet, en réponse à l'observation provisoire a estimé n'être pas autorisé à communiquer les documents attestant de ses diligences, ses correspondances avec la CCBVIR étant couvertes par le secret professionnel.

⁸ Cf. tableau n° 5 en annexe

Cette convention, d'une durée de quatre ans renouvelable par tacite reconduction peut être résiliée par la collectivité sous réserve d'un préavis de quatre mois avant la fin de chaque période quadriennale. Malgré l'absence de prestations cette convention n'ayant pas été dénoncée est toujours en vigueur. Bien que le président de la CCBVIR, ait indiqué que les factures présentées à partir d'avril 2014 pour les missions juridiques n'avaient pas été honorées, la prestation de suivi de la délégation, a donné lieu, jusqu'en 2014, à paiement d'honoraires directement par le délégataire du SEA à qui le cabinet adressait les factures.

5 Le budget annexe de la petite enfance

Le service enfance s'organise autour de la crèche *A Rundinella* et les centres d'accueil loisir sans hébergement (ALSH).

La crèche *A Rundinella* a l'agrément pour 33 enfants âgés de deux mois à trois ans. Une place à la crèche est réservée à des enfants dont les parents connaissent des difficultés importantes et ponctuelles. La crèche est ouverte toute l'année, hormis la semaine entre Noël et le jour de l'an, et emploie 14 agents dont quatre auxiliaires de puériculture et quatre assistantes auxiliaire de puériculture.

La CCBVIR a intégré deux ALSH : *Les Jeunes Pousses* et *I Cucci*, qui étaient à l'origine deux structures associatives. Les ALSH accueillent des enfants à la journée ou à la demi-journée, et sont ouverts pendant les vacances (sauf Noël) et le mercredi après-midi pendant toute l'année scolaire, sauf les *Jeunes Pousses* qui est fermé les mercredis.

Au cours de la période sous revue, les charges de gestion sont passées de 383 503 € en 2010 à 1 039 939 € en 2015, alors que les recettes d'exploitation ont représenté 74 014 € en 2010 et 128 163 € en 2015. L'équilibre budgétaire n'est obtenu que par le versement d'une subvention du budget général qui a fortement augmenté pour passer de 308 426 € à 908 348 € en 2015⁹.

L'ancien ordonnateur observe dans sa réponse au rapport d'observations provisoires que l'exercice de démarrage (2010) ne comprend pas une année complète de fonctionnement.

⁹ Cf. Tableau n° 6 en annexe

ANNEXES

Tableau n° 1 : Compétences CCBVIR

Type de compétence	Libellé	Description	Stade de réalisation 2015
3 Compétences obligatoires	3.1 Aménagement de l'espace	Schema de coherence territoriale (Scot, en application de la loi « Solidarité et Renouveau Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000) tel que prévu aux articles L 122 à L 122-19 du code de l'urbanisme ; - Elaboration d'un document communautaire faisant la synthèse et harmonisant les POS, PLU et cartes communales des communes membres, localisation des zones ;	Non développée
	3.2 Développement économique	Zone d'activité de Corbara	Etudes
	3.3 Autres sujets relevant du développement économique	<ul style="list-style-type: none"> * Constitution et gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal, afin de développer une politique communautaire d'animation, de promotion et d'information ; * Conduite d'actions de promotion et de communication ; recherche et accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projet en vue de l'implantation d'activités économiques ; * Accompagnement des acteurs économiques locaux ; * Favoriser l'accueil des entreprises par la maîtrise d'ouvrage de terrains, de bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux ; * Implantation de la signalétique touristique dans le cadre de la mise en œuvre de l'action inscrite dans le Pôle d'Excellence Rural de Balagne ; 	Réalisée
4 Compétences optionnelles	4.1 Traitement des eaux pluviales		Etudes
	4.2 Collecte, transfert et traitement des déchets ménagers		Réalisée
	4.3 Déchetterie		En cours d'achèvement
	4.4 Autres points de compétence optionnelle	<ul style="list-style-type: none"> * Ouverture, entretien, balisage, gestion et promotion des sentiers de randonnées ; * Réhabilitation du petit patrimoine situé sur les itinéraires des sentiers communautaires ainsi que sur les sentiers référencés dans le Schema Territoriale de Randonnée du Pays de Balagne ; * Protection et lutte contre les incendies ; 	Réalisée
	4.4.1 Politique du logement et du cadre de vie	4.4.1.1. Etudes préalables et mise en place de dispositifs programmés à des fins d'amélioration de l'habitat (OPAH, PLH...) ;	Réalisée
		4.4.1.2. Coordination des besoins des communes en matière d'habitat locatif ;	Non développée
		4.4.1.3. Création de groupes de logements sociaux de plus de 25 logements ;	En cours d'achèvement
	4.4.2 Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire	4.4.2.1. Création, entretien et maintenance des voies d'accès et de la signalisation aux zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales ;	Pas de réponse
		4.4.2.2. Zone Artisanale de Corbara ;	Non développée
		4.4.2.3. Voies de désenclavement du port de l'Île Rousse ;	Pas de réponse
	4.4.2.4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturel et sportif et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Etudes et achat de terrain	
	4.4.2.5. Création et gestion d'une structure d'accueil couverte pour spectacles	Pas de réponse	
5 Compétences facultatives	Action sociale d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> * Etude et création des garderies scolaires (ont d'intérêt communautaire les garderies existantes et à venir dans les communes membres) ; * Gestion des cantines scolaires ; * Création et gestion d'un point central de fabrication de repas ; * Création du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour les enfants : de 3 à 6 ans ; de 6 à 17 ans ; * Gestion de la crèche « A Rundinella » ; 	Réalisée

Source : Statuts CCBVIR

Tableau n° 2 : Situation financière et comptable consolidée de la CCBVIR

Les résultats consolidés

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. annuelle moyenne
Fonctionnement							
Recettes agrégées	4 982 042	6 248 633	6 944 151	7 516 472	7 674 917	9 023 077	12,6 %
- Recettes et dépenses réciproques	0	245 143	383 291	440 029	452 576	518 923	N.C.
= Recettes consolidées, tous budgets (A)	4 982 042	6 003 490	6 560 860	7 076 443	7 222 341	8 504 154	11,3 %
Dépenses agrégées	4 395 915	5 592 872	5 907 961	6 518 350	7 015 258	8 878 095	15,1 %
- Recettes et dépenses réciproques	0	245 143	383 291	440 029	452 576	518 923	N.C.
= Dépenses consolidées, tous budgets (B)	4 395 915	5 347 729	5 524 670	6 078 321	6 562 682	8 359 172	13,7 %
Résultat de l'exercice, tous budgets (A-B)	586 127	655 761	1 036 190	998 122	659 659	144 982	- 24,4 %
Résultat de l'exercice	586 127	655 761	1 036 190	998 122	659 659	144 982	- 24,4 %
+ Report	588 388	374 516	60 277	216 467	44 588	154 247	- 23,5 %
= Résultat consolidé de l'exercice, tous budgets	1 174 516	1 030 277	1 096 467	1 214 588	704 247	299 229	- 23,9 %

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

L'endettement consolidé

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. annuelle moyenne
Encours de la dette agrégée	2 378 334	2 160 554	1 939 693	1 715 610	2 788 160	1 257 190	- 12,0 %
- Dettes réciproques	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Encours de la dette consolidée (tous budgets)	2 378 334	2 160 554	1 939 693	1 715 610	2 788 160	1 257 190	- 12,0 %
/ CAF brute consolidée tous budgets	807 359	888 020	1 255 605	1 257 468	935 884	538 572	- 7,8 %
= Capacité de désendettement en années (dette consolidée/CAF brute consolidée)	2,95	2,43	1,54	1,36	2,98	2,33	
/ CAF brute du budget principal	725 285	769 208	698 918	643 552	286 755	-86 177	N.C.
= Capacité de désendettement en années (dette consolidée/CAF brute du BP)	3,28	2,81	2,78	2,67	9,72	-14,59	
Intérêts des emprunts et dettes	49 157	46 633	44 025	41 243	63 755	68 485	6,9 %
/ Encours de la dette consolidée	2 378 334	2 160 554	1 939 693	1 715 610	2 788 160	1 257 190	- 12,0 %
= Taux apparent de la dette consolidée (tous budgets)	2,1 %	2,2 %	2,3 %	2,4 %	2,3 %	5,4 %	

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

Tableau n° 3 : Etats des effectifs 2014

Budget général	ETP
Filière administrative	5
Filière technique	23.51
Total ETP	28.51
Budget EAS	ETP
Filière technique	1
Total ETP	1
Budget enfance	ETP
Filière technique	1.57
Filière sociale	3
Filière médicosociale	1
Filière animation	3.14
Total ETP	8.71
Total ETP	38.22
Filière administrative	5
Filière technique	26.08
Filière sociale	3
Filière médicosociale	1
Filière animation	3.14
Total ETP	38.22

Source : comptes administratifs CCBVIR

Tableau n° 4 : Situation financière et comptable du budget principal

La capacité d'autofinancement brute

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. annuelle moyenn e
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	1 897 704	2 629 881	2 928 207	3 253 540	3 378 913	3 537 226	13,3 %
+ Ressources d'exploitation	319 943	412 018	439 406	443 189	502 305	477 440	8,3 %
= Produits "flexibles" (a)	2 217 647	3 041 899	3 367 613	3 696 729	3 881 217	4 014 666	12,6 %
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	906 078	662 347	886 313	919 468	809 424	761 880	- 3,4 %
+ Fiscalité reversée par l'interco et l'État	0	0	- 470 700	- 547 093	- 557 398	- 560 304	N.C.
= Produits "rigides" (b)	906 078	662 347	415 613	372 375	252 026	201 576	- 26,0 %
Production immobilisée, travaux en régie (c)	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Produits de gestion (a+b+c = A)	3 123 725	3 704 246	3 783 226	4 069 104	4 133 243	4 216 242	6,2 %
Charges à caractère général	599 602	966 500	958 923	993 259	1 095 766	1 107 151	13,0 %
+ Charges de personnel	785 501	881 262	965 552	1 092 944	1 182 360	1 310 286	10,8 %
+ Subventions de fonctionnement	425 225	446 091	393 791	470 779	500 456	533 923	4,7 %
+ Autres charges de gestion	769 805	754 329	872 482	955 128	1 052 343	1 293 224	10,9 %
= Charges de gestion (B)	2 580 132	3 048 182	3 190 748	3 512 109	3 830 925	4 244 584	10,5 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	543 593	656 064	592 478	556 995	302 318	-28 342	N.C.
<i>en % des produits de gestion</i>	17,4 %	17,7 %	15,7 %	13,7 %	7,3 %	- 0,7 %	
+/- Résultat financier (réel seulement)	0	0	0	0	- 25 389	- 33 124	N.C.
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	N.C.
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- values de cession de stocks)	0	0	0	0	0	0	N.C.
+/- Autres produits et charges excep. réels	181 692	113 145	106 440	86 557	9 827	- 24 711	N.C.
= CAF brute	725 285	769 208	698 918	643 552	286 755	- 86 177	N.C.
<i>en % des produits de gestion</i>	23,2 %	20,8 %	18,5 %	15,8 %	6,9 %	- 2,0 %	

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

Le financement des investissements

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF brute	725 285	769 208	698 918	643 552	286 755	- 86 177
- Annuité en capital de la dette	0	0	0	0	0	1 300 000
= CAF nette ou disponible (C)	725 285	769 208	698 918	643 552	286 755	- 1 386 177
TLE et taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	16 338	78 963	94 390	16 337	37 027	138 738
+ Subventions d'investissement reçues	72 870	615 922	149 645	343 917	22 890	174 736
+ Produits de cession	0	0	0	0	26 500	1 400 750
+ Autres recettes	0	0	0	0	0	0
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	89 209	694 885	244 035	360 254	86 417	1 714 223
= Financement propre disponible (C+D)	814 493	1 464 094	942 953	1 003 806	373 172	328 046
<i>Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. travaux en régie)</i>	<i>63,2 %</i>	<i>494,9 %</i>	<i>182,8 %</i>	<i>71,1 %</i>	<i>17,8 %</i>	<i>37,9 %</i>
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	1 288 476	295 826	515 736	1 412 195	2 091 505	866 034
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	5 566	8 431	8 431	39 030	8 431	18 435
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	- 178 184	0	0	0	0	0
- Participations et inv. financiers nets	0	0	0	0	0	0
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0	0
- Charges à répartir	0	0	0	0	0	0
+/- Variation autres dettes et cautionnements	0	0	0	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	- 301 365	1 159 837	418 787	- 447 419	- 1 726 764	- 556 423
+/- Solde des affectations d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	- 328 494	- 47 317	- 6 621	25 290	- 23 350	47 669
- Reprise sur excédents capitalisés	0	0	0	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	- 629 859	1 112 520	412 166	- 422 130	- 1 750 114	- 508 754
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	0	0	0	0	1 300 000	0
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	- 629 859	1 112 520	412 166	- 422 130	- 450 114	- 508 754

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

Tableau n° 5 : Situation financière et comptable
du budget annexe du SEA**La formation de l'autofinancement brut**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. annuelle moyenne
Chiffre d'affaires	665 257	586 899	644 742	716 880	727 245	711 222	1,3 %
+ redevances versées par les fermiers et concessionnaires et pour défaut de branchement à l'égout	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources d'exploitation	665 257	586 899	644 742	716 880	727 245	711 222	1,3 %
+ Production stockée (+) ou déstockée (-)	0	0	0	0	0	0	N.C.
+ Production immobilisée	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Produit total	665 257	586 899	644 742	716 880	727 245	711 222	1,3 %
- Consommations intermédiaires	499 161	397 387	39 832	35 836	9 972	2 877	- 64,3 %
- Impôts taxes et versements assimilés (sauf personnel)	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Valeur ajoutée	166 097	189 511	604 910	681 044	717 273	708 345	33,7 %
<i>en % du produit total</i>	25,0 %	32,3 %	93,8 %	95,0 %	98,6 %	99,6 %	
- Charges de personnel	45 617	46 368	46 341	51 939	53 427	53 893	3,4 %
+ Subvention d'exploitation	55 139	30 380	41 386	32 990	39 931	5 000	- 38,1 %
+ Autres produits de gestion	613	622	9 523	622	718	657	1,4 %
- Autres charges de gestion	0	271	0	0	0	0	N.C.
Excédent brut d'exploitation	176 232	173 874	609 478	662 716	704 495	660 110	30,2 %
<i>en % du produit total</i>	26,5 %	29,6 %	94,5 %	92,4 %	96,9 %	92,8 %	
+/- Résultat financier (réel seulement)	- 49 157	- 46 633	- 44 025	- 41 243	- 38 366	- 35 361	- 6,4 %
+/- Résultat exceptionnel (réel, hors cessions)	- 45 000	- 7 366	- 9 829	- 7 558	- 17 000	0	- 100,0 %
= CAF brute	82 074	119 875	555 624	613 915	649 129	624 749	50,1 %
<i>en % du produit total</i>	12,3 %	20,4 %	86,2 %	85,6 %	89,3 %	87,8 %	

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

La structure des produits et charges courantes

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Structure moyenne
Ventes de produits, services et marchandises (y.c redevances)	665 257	586 899	644 742	716 880	727 245	711 222	94,9 %
+ Subventions d'exploitation	55 139	30 380	41 386	32 990	39 931	5 000	4,8 %
+ Autres produits de gestion courante (hors redevances)	613	622	9 523	622	718	657	0,3 %
+ Produits financiers et gains de change (réels)	0	0	0	0	0	0	0,0 %
= Produits de gestion courante	721 010	617 900	695 651	750 492	767 894	716 879	
<i>Subventions d'exploitation en % des produits de gestion courantes</i>	7,6 %	4,9 %	5,9 %	4,4 %	5,2 %	0,7 %	
<i>Subventions d'exploitation en % du produit total</i>	8,3 %	5,2 %	6,4 %	4,6 %	5,5 %	0,7 %	

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Structure moyenne
Charges à caractère général	499 161	397 387	39 832	35 836	9 972	2 877	64,1 %
+ Charges de personnel	45 617	46 368	46 341	51 939	53 427	53 893	19,4 %
+ Autres charges de gestion	0	271	0	0	0	0	0,0 %
+ Charges d'intérêt et pertes nettes de change (réelles)	49 157	46 633	44 025	41 243	38 366	35 361	16,6 %
= Charges courantes	593 936	490 660	130 198	129 018	101 765	92 130	
<i>Charges de personnel / charges courantes</i>	7,7 %	9,5 %	35,6 %	40,3 %	52,5 %	58,5 %	
<i>Intérêts / charges courantes</i>	8,3 %	9,5 %	33,8 %	32,0 %	37,7 %	38,4 %	

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

Le résultat de la section d'exploitation

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. annuelle moyenne
CAF brute	82 074	119 875	555 624	613 915	649 129	624 749	50,1 %
- Dotations nettes aux amortissements	207 408	161 267	156 158	171 216	185 834	235 393	2,6 %
- Dotations nettes aux provisions	0	0	0	0	0	0	N.C.
+ Quote-part des subventions d'inv. transférées	84 021	82 210	82 210	82 210	82 334	82 334	- 0,4 %
+/- Values de cessions	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Résultat section d'exploitation	- 41 312	40 818	481 676	524 910	545 629	471 690	N.C.
<i>en % du produit total</i>	- 6,2 %	7,0 %	74,7 %	73,2 %	75,0 %	66,3 %	

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

Le financement des investissements

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Cumul sur les années
CAF brute	82 074	119 875	555 624	613 915	649 129	624 749	2 645 367
- Annuité en capital de la dette (hors autres dettes)	65 711	68 659	71 741	74 963	78 330	81 850	441 255
= CAF nette ou disponible (C)	16 363	51 216	483 883	538 953	570 799	542 899	2 204 112
<i>en % du produit total</i>	2,5 %	8,7 %	75,1 %	75,2 %	78,5 %	76,3 %	
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	125 845	14 795	6 766	26 540	71 599	7 467	253 012
+ Subventions d'investissement	1 932 771	50 946	173 766	67 540	115 047	0	2 340 070
+ Produits de cession	0	0	2 888	0	0	0	2 888
+ Autres recettes	0	0	0	0	0	0	0
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	2 058 616	65 741	183 420	94 080	186 646	7 467	2 595 971
= Financement propre disponible (C+D)	2 074 978	116 957	667 303	633 033	757 445	550 366	4 800 082
<i>Financement propre dispo / Dépenses d'équipement</i>	2 419,0 %	32,8 %	158,1 %	111,0 %	268,1 %	205,0 %	
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie et dons en nature)	85 778	356 855	421 990	570 125	282 568	268 430	1 985 747
+/- Variation autres dettes et cautionnements	149 120	149 120	149 120	149 120	149 120	149 120	894 720
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	1 840 080	-389 019	96 193	-86 212	325 757	132 815	1 919 615
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	1 840 080	-389 019	96 193	-86 212	325 757	132 815	1 919 615
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	0	0	0	0	0	0	0
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	1 840 080	- 389 019	96 193	- 86 212	325 757	132 815	1 919 615

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

Tableau n° 6 : Situation financière et comptable
du budget annexe de la petite enfance

La formation de l'autofinancement brut et du résultat de fonctionnement

en €	2011	2012	2013	2014	2015	Var. annuelle moyenne
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	0	0	0	0	0	N.C.
+ Ressources d'exploitation	74 014	138 480	153 856	126 554	128 163	14,7 %
= Produits "flexibles" (a)	74 014	138 480	153 856	126 554	128 163	14,7 %
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	308 426	671 486	720 929	869 314	908 348	31,0 %
+ Fiscalité reversée par l'interco et l'État	0	0	0	0	0	N.C.
= Produits "rigides" (b)	308 426	671 486	720 929	869 314	908 348	31,0 %
Production immobilisée, travaux en régie (c)	0	0	0	0	0	N.C.
= Produits de gestion (a+b+c = A)	382 440	809 966	874 785	995 867	1 036 511	28,3 %
Charges à caractère général	40 054	97 519	100 160	109 893	105 400	27,4 %
+ Charges de personnel	343 448	713 991	775 301	888 304	934 539	28,4 %
+ Subventions de fonctionnement	0	0	0	0	0	N.C.
+ Autres charges de gestion	0	0	0	0	0	N.C.
= Charges de gestion (B)	383 503	811 510	875 462	998 197	1 039 939	28,3 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	- 1 063	- 1 544	- 677	- 2 329	- 3 428	34,0 %
<i>en % des produits de gestion</i>	- 0,3 %	- 0,2 %	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,3 %	
+/- Résultat financier (réel seulement)	0	0	0	0	0	N.C.
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	0	0	0	0	0	N.C.
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- valeurs de cession de stocks)	0	0	0	0	0	N.C.
+/- Autres produits et charges excep. réels	0	2 607	677	2 329	3 428	N.C.
= CAF brute	- 1 063	1 063	0	0	0	- 99,9 %
<i>en % des produits de gestion</i>	- 0,3 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
= Résultat section de fonctionnement	- 1 063	1 063	0	0	0	- 99,9 %

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

La structure des charges de gestion courantes

en €	2011	2012	2013	2014	2015	Structure moyenne
Charges à caractère général	40 054	97 519	100 160	109 893	105 400	11,0 %
+ Charges de personnel	343 448	713 991	775 301	888 304	934 539	89,0 %
+ Subventions de fonctionnement	0	0	0	0	0	0,0 %
+ Autres charges de gestion	0	0	0	0	0	0,0 %
+ Charges d'intérêt et pertes de change	0	0	0	0	0	0,0 %
= Charges courantes	383 503	811 510	875 462	998 197	1 039 939	
<i>Charges de personnel / charges courantes</i>	89,6 %	88,0 %	88,6 %	89,0 %	89,9 %	
<i>Intérêts et pertes de change / charges courantes</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	

(Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion)

GLOSSAIRE

- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ALSH** : Accueil loisir sans hébergement
- CAF** : Capacité d'autofinancement
- CCBVIR** : Communauté de communes du bassin de vie de l'Île-Rousse
- CGCT** : Code général des collectivités territoriales
- CJF** : Code des juridictions financières
- CMESE** : Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eaux
- EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- ETP** : Equivalent temps plein
- FEDER** : Fonds européen de développement régional
- GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- HT** : Hors taxes
- M€** : Million d'euros
- OTI** : Office de tourisme intercommunal
- PEI** : Programme exceptionnel d'investissement
- SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- SEA** : Service de l'eau et de l'assainissement
- STEP** : Station d'épuration des eaux usées
- SYVADEC** : Syndicat mixte pour la valorisation des déchets en Corse
- TTC** : Toutes taxes comprises

REPONSE DE M. HYACINTHE MATTEI,
ANCIEN ORDONNATEUR

Monsieur Hyacinthe MATTEI
Quartier U Fragnu
20220 MONTICELLO

Monticello, le 20 octobre 2017



Chambre Régionale
des Comptes de Corse
Quartier de l'annonciade
CS 60305
20297 BASTIA Cedex



Monsieur le Président,

Veillez trouver en pièces jointes ma réponse du 20 octobre 2017, en R A/R, à la notification du rapport des observations définitives délibéré les 7 juin et 21 septembre 2017, formulé par la chambre régionale des comptes du 22 septembre 2017, reçu le 26 septembre 2017, ainsi que le bulletin spécial 10 ans de la Communauté des Communes du Bassin de Vie de l'Ile-Rousse.

Ce courrier n'a pu vous être adressé par mail malgré plusieurs tentatives sur l'adresse mail mentionnée dans votre courrier ni à l'adresse de Monsieur Jacques DELMAS, Président de la chambre régionale des comptes.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Monsieur le Président l'expression de mon profond respect.

Hyacinthe MATTEI.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CORSE

Contrôle 2015-0019/17/n°527

**EXAMEN DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE VIE DE
L'ILE ROUSSE EXERCICES 2009 ET SUIVANTS**

**REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DELIBERE LES 7 JUIIN ET 21
SEPTEMBRE 2017**

POUR : M. HYACINTHE MATTEI

PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JUSQU'AU 18 AVRIL 2014

Destinataire :

M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes Corse

I. SYNTHÈSE

1) La CCBVIR a exercé la totalité de ses compétences statutaires

Contrairement à ce qui figure au sein du rapport de la CRC d'ailleurs contredit par son annexe (tableau 1), la CCBVIR a exercé sous ma présidence la totalité de ses compétences statutaires.

Compétences légales et statutaires		Etat au 18.04.2014
COMPETENCES OBLIGATOIRES		
Aménagement de l'espace		Pleinement exercée
Actions de développement économique		
1°) Office de tourisme intercommunal		Pleinement exercée
2°) Création et gestion des zones d'activités afin de favoriser la création d'emplois et l'implantation d'entreprises		Achevée suite aux études
3°) Actions de développement		Pleinement exercée
4°) Signalétique touristique		Pleinement exercée
COMPETENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES		
1°) Eau		Pleinement exercée
2°) Assainissement		Pleinement exercée
3°) Eau brute		Pleinement exercée
4°) Etudes sur le traitement des eaux pluviales		Pleinement exercée
5°) Elimination des déchets ménagers		Pleinement exercée
6°) Aménagement et gestion des sentiers de randonnées		Pleinement exercée
7°) Protection et lutte contre les incendies et secours		Pleinement exercée
8°) Amélioration du cadre de vie (études OPAH, PLH)		Pleinement exercée
9°) Création de groupe de plus de 25 logements sociaux		Pleinement exercée
10°) Voies d'accès aux zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales		Achevée suite études
11°) Garderies scolaires		Pleinement exercée
12°) Restauration scolaire		Pleinement exercée
13°) Création et gestion d'une structure d'accueil couverte pour les spectacles		Pleinement exercée

2) La dégradation de la situation financière relevée par la CRC débute en 2014, dès la première année de la gestion de M. LIONS

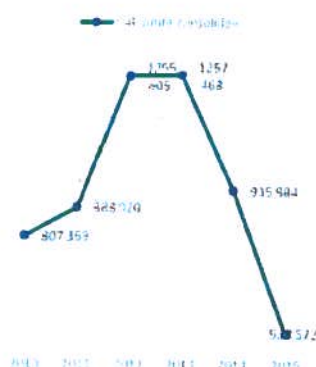
Si l'on distingue pour en tirer un constat impartial et objectif de la situation, la situation avant et après 2014, on constate que la situation a commencé et n'a cessé de se dégrader depuis 2014 (début de la gestion M. LIONS).

Périodes	Résultat consolidé tous budgets	CAF brute consolidée tous budgets	CAF brute budget principal
Valeur 2010 (gestion M. MATTEI)	1.174.516	807.359	725.285
Valeur 2013 (gestion M. MATTEI)	1.214.588	1.257.468	643.552
Valeur 2014 (gestion M. LIONS)	704.247	935.884	286.755
Valeur 2015 (gestion M. LIONS)	299.229	538.572	-86.177

Voilà comment en deux ans seulement (2014/2015) une gestion parfaitement saine où tous les chiffres sont au vert se retrouve plongée dans le rouge. Voilà comment, si l'on veut bien ne pas mélanger ma gestion avec celle de M. LIONS, en deux années seulement la situation financière a été bouleversée.



En deux années de gestion LIONS, le **résultat consolidé tous budgets s'effondre de plus de 1.200.000€ à moins de 300.000€**



En deux années de gestion LIONS, la **CAF brute consolidée perd plus de 50% de sa valeur**



En deux années de gestion LIONS, la **CAF brute budget principal** qui a toujours été positive à toujours été positive à 700.000€ en moyenne est totalement consommée et **devient même négative (-86.177€)**

3) Les explications hasardeuses de M. LIONS sur la dégradation de la situation financière

Selon le rapport de la CRC la dégradation de la situation financière de la CCBVIR résulte pour une part importante de l'augmentation des frais de personnel.

Cela est exact. Mais il faut préciser :

- **Que cette dégradation date précisément de l'arrivée de M. LIONS à la Présidence de la CCBVIR en 2014.**
- **Que l'augmentation des charges de personnel à partir de 2014 ne résulte pas comme le prétend M. LIONS d'arrêts maladie mais beaucoup plus certainement de la dérive des embauches réalisées par M. LIONS :**

En 24 mois (2014 et 2015), **mon successeur aura en effet embauché l'équivalent de 7,5 agents temps plein** pour des contrats prétendument "saisonniers" (y compris l'hiver !) qui ont perduré, alors que sous ma présidence nous exerçons sur une période identique au moins le même service avec **seulement l'équivalent de 1,5 agent temps plein !**

4) L'immobilisme total de la CCBVIR depuis 2014 en matière d'eau et d'assainissement

Pendant ma présidence où ont été conclus les marchés de construction de la station d'épuration et les contrats de gestion déléguée, la CCBVIR a été assistée par un cabinet d'avocats. Cela a coûté à la CCBVIR sur son budget un montant annuel d'honoraires annuels d'environ 15 000 euros H.T. sur la période objet du contrôle. Quelques que soient les chiffres avancés par les uns et les autres toutes les données relatives à l'utilisation des fonds publics sous ma présidence sont vérifiables aux comptes administratifs de la CCBVIR que tous les contribuables peuvent consulter.

Nous avons préparé avec le cabinet en 2012/2013 la renégociation des contrats d'affermage qui aurait dû intervenir dès 2014 avec à la clé un **bénéfice potentiel d'environ 1,5 millions d'euros** au profit du service public, donc des usagers, jusqu'en 2018. **Mes successeurs se sont a priori totalement abstenus d'engager cette procédure de révision tarifaire** alors qu'elle est pourtant prévue aux contrats.

Cet immobilisme coûte cher à la CCBVIR et aux usagers. Mes successeurs ont peut-être estimé qu'ils étaient assez compétents pour gérer seuls les contrats d'affermage (la CRC relève que les paiements du cabinet conseil ont été arrêtés mais que le contrat n'a pas été résilié !) mais à ce jour les tarifs de l'eau et de l'assainissement du bassin de vie n'ont pas baissé et la compagnie privée continue à engranger des profits sans que ceux-ci aient été au moins discutés.

5) Conclusions

Les rapports d'observations des CRC sont par nature critiques, les magistrats financiers préférant souvent mettre en exergue quelques points sensibles plutôt que de dresser un constat objectif et exhaustif de la situation.

En présence sur la période contrôlée (2009/2014) d'au moins deux sinon trois ordonnateurs successifs en qualité de Président (au moins moi-même et à partir du budget 2014 M. LIONS), il aurait été judicieux que la CRC dresse un constat en distinguant au moins la période de ma propre gestion de celle de M. LIONS.

D'autant qu'on ne peut pas contester que la gestion LIONS a créé une rupture à partir de 2014 avec ma propre gestion :

- En deux ans seulement avec M. LIONS la plupart des indicateurs sont passés au rouge
- En deux ans seulement avec M. LIONS une politique d'embauches incontrôlées a fait dériver les charges de personnel

Je regrette que cette distinction avant puis après 2014 n'ait pas été faite par la CRC et j'ai donc dû la présenter moi-même dans ces observations sur le rapport car elle est significative non pas de la destruction de la CCBVIR mais de la rapide dégradation d'une situation que beaucoup nous enviait.

Sous ma présidence, peut-être la CCBVIR pouvait-elle être qualifiée de stricte. Sa gestion était au moins rigoureuse et l'on n'embauchait pas des agents pour surcroît d'activité en plein hiver (!). Il y avait une comptabilité d'engagement, donc avant même de prendre la décision de dépenser on vérifiait que les sommes étaient déjà bien inscrites au budget. Les cartes d'essence utilisées pour les besoins du service par les agents étaient individualisées et protégées par un code confidentiel rendant impossible la moindre erreur. Le Président et les élus s'impliquaient dans la gestion de l'intercommunalité sans bénéficier d'aucun avantage particulier, ni véhicule, ni téléphone, etc...

Il n'y a pas de secret. Quand on investit plus de 56 millions d'euros en quelques années au bénéfice du développement structurel du territoire (station d'épuration, émissaire de rejet en mer, ...) tout en obtenant en 2013 (dernière année de ma gestion) un résultat consolidé positif de 1,2 millions d'euros et une capacité d'autofinancement au budget principal positive de 643 000 euros, c'est qu'on n'a pas dépensé (gaspillé) l'argent ailleurs.

Je ne sais pas ce qu'a fait ou voulu faire mon successeur, mais en moins de 2 ans (2014/2015), il a cassé cette dynamique puisque sauf erreur sans investissement significatif il a pu faire chuter le résultat consolidé à seulement 299 000 euros en 2015 et réussi l'exploit jamais atteint depuis la création de la CCBVIR de parvenir à une capacité d'autofinancement brute du budget principal négative à près de -90 000 euros !

Le travail de la CRC étant achevé, c'est désormais aux citoyens de juger, d'interroger et d'interpeller leurs élus pour comprendre comment ils gèrent le bien public.

II. REPOSE DETAILLEE

1) L'exercice par la Communauté de son champ de compétences

1-1) Je réaffirme que la CCBVIR a exercé sous ma présidence de 2009 à 2014 la totalité de ses compétences statutaires.

La CRC fait état des statuts de la CCBVIR sans préciser de quelle version il s'agit. Il semble au vu de certaines divergences dans la rédaction des compétences que la CRC ait utilisé une version des statuts qui ne soit pas celle approuvée par le conseil communautaire le 13 décembre 2008, alors que c'était la seule en vigueur en 2009.

1-2) Compétences statutaires applicables à compter du 13 décembre 2008

(extrait des statuts officiels) :

I - AU TITRE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- ELABORATION, REVISION ET APPLICATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 - ↳ Schéma de cohérence territoriale tel que prévu aux articles L.122 à L.122-19 du code de l'urbanisme
- ELABORATION D'UNE CHARTE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.
 - ↳ Elaboration d'un document communautaire faisant la synthèse et harmonisant les POS, PLU et cartes communales des communes membres, localisation des zones. L'élaboration, les études et les révisions des POS, des PLU, des cartes communales et les autorisations d'urbanisme restent de la compétence des communes.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- CONSTITUTION ET GESTION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, AFIN DE DEVELOPPER UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'ANIMATION, DE PROMOTION ET D'INFORMATION.

- ↳ Construction et/ou aménagement d'un bâtiment abritant l'Office de Tourisme intercommunal.
- ↳ Constitution et gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal, afin de développer une politique communautaire d'animation, de promotion et d'information.

- CREATION ET GESTION DE ZONES D'ACTIVITES ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES AFIN DE FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS ET L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES.

- ↳ Création et gestion de zones d'activité artisanale, industrielle, tertiaire, commerciale ou touristique afin de favoriser la création d'emplois et l'implantation d'entreprises.
Est déclarée d'intérêt communautaire la zone d'activité de Corbara et toutes les zones d'activités à venir.

- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

- ↳ Conduite d'actions de promotion et de communication, recherche et accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projet en vue de l'implantation d'activités économiques
- ↳ Accompagnement des acteurs économiques locaux.
- ↳ Favoriser l'accueil des entreprises par la maîtrise d'ouvrage de terrains, de bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux.

- SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

- ↳ Implantation de la signalétique touristique dans le cadre de la mise en œuvre de l'action inscrite dans le Pôle d'Excellence Rural du Pays de Balagne

II - AU TITRE DES COMPETENCES OPTIONNELLES

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- EAU ET ASSAINISSEMENT

- ↳ Mise en place du service de contrôle de l'assainissement autonome, comprenant le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectif, diagnostic des installations existantes.
Etudes des projets d'assainissement collectifs et non collectifs. Elaboration des schémas d'assainissement.
Réalisation d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC). La communauté de communes assurera le contrôle des installations mais pas la mise aux normes.

- EAU BRUTE

- ↳ La Distribution de l'eau brute est déclarée d'intérêt communautaire.

- ETUDE SUR LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

- ↳ Etude sur le traitement des eaux pluviales comprenant, le diagnostic, l'étude sur le curage des réseaux, et les ouvrages à réaliser pour les communes membres.

- ELIMINATION (COLLECTE ET TRAITEMENT) DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DES OBJETS ENCOMBRANTS.
 - ↳ Collecte, transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés et des objets encombrants des communes membres.
Création d'une déchèterie pour les communes membres.
Mise en place et gestion du tri sélectif

- AMENAGEMENT ET GESTION DES SENTIERS DE RANDONNEE
 - ↳ Ouverture, entretien, balisage, gestion et promotion des sentiers de randonnées.
Sont reconnus d'intérêt communautaire les sentiers dont la liste figure en annexe des présents statuts (Annexe 1).
Réhabilitation du petit patrimoine situé sur les itinéraires des sentiers communautaire ainsi que sur les sentiers référencés dans le Schéma Territoriale de randonnée du Pays de Balagne.

- PROTECTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET SECOURS.
 - ↳ Entretien des bornes à incendies existantes.
Travaux de mise aux normes des bornes à incendies existantes.
Prise en charge pour les communes membres de la dotation SDISS.
Acquisition de foncier en vue de la création d'une caserne de pompiers non compris la construction.
L'acquisition, l'installation de nouvelles bornes à incendie ainsi que son financement restent de la compétence du Syndicat Mixte de Prévention et de Défense contre l'Incendie

2 . POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- AMELIORATION DU CADRE DE VIE
 - ↳ Etudes préalables et mise en place de dispositifs programmés à des fins d'amélioration de l'habitat (OPAH, PLH...)
 - ↳ Coordination des besoins des communes en matière d'habitat locatif.

- CREATION DE GROUPES DE LOGEMENTS SOCIAUX
 - ↳ Création de groupes de logements sociaux de plus de 25 logements. Les logements sociaux d'intérêt communautaire peuvent être implantés dans chacune des communes membres.

3. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- VOIES D'ACCES AUX ZONES D'ACTIVITES ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.
 - ↳ Création, entretien et maintenance (de la signalisation) des voies d'accès aux zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales.
Sont d'intérêt communautaire, les voies d'accès et de desserte aux zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales existantes ou à créer :

- Zone Artisanale de Corbara : Plan annexé (Annexe 2)
 - o Les trottoirs sont à la charge de la Communauté de Communes

- Voies de Désenclavement du Port de l'île Rousse

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTUREL ET SPORTIF ET D'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- GARDERIES SCOLAIRES
- ↳ Etude, création et prise en charge du fonctionnement (excepté le transport) des garderies scolaires. Sont d'intérêt communautaire les garderies à venir dans les communes membres. L'exploitation du contrat Petite Enfance est confié à un prestataire associatif.
- CANTINES SCOLAIRES
- ↳ Le portage de repas est d'intérêt communautaire.
- CREATION ET GESTION D'UN POINT CENTRAL DE FABRICATION DE REPAS
- CREATION ET GESTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL COUVERTE POUR SPECTACLES
- ↳ Création et gestion d'une structure d'accueil couverte pour spectacles. L'entretien et réparation de cette nouvelle structure sont d'intérêt communautaire.

III - AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES

- CLSH
- ↳ Création et prise en charge du fonctionnement du CLSH pour les enfants
 - de 3 à 6 ans (géré par un prestataire associatif)
 - de 6 à 17 ans (géré par un prestataire associatif)
- CRECHE
- ↳ Gestion de la crèche parentale « A Rundinella »

1-3) Toutes les compétences statutaires ont été exercées par la CCBVIR sous ma présidence

Toutes ces compétences ont été exercées par la CCBVIR et le tableau ci-dessous en fait la synthèse :

Compétences légales et statutaires	Etat au 18.04.2014
COMPETENCES OBLIGATOIRES	
Aménagement de l'espace	Pleinement exercée
Actions de développement économique	
1°) Office de tourisme intercommunal	Pleinement exercée
2°) Création et gestion des zones d'activités afin de favoriser la création d'emplois et l'implantation d'entreprises	Achevée suite aux études
3°) Actions de développement	Pleinement exercée
4°) Signalétique touristique	Pleinement exercée
COMPETENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES	
1°) Eau	Pleinement exercée
2°) Assainissement	Pleinement exercée
3°) Eau brute	Pleinement exercée
4°) Etudes sur le traitement des eaux pluviales	Pleinement exercée
5°) Elimination des déchets ménagers	Pleinement exercée
6°) Aménagement et gestion des sentiers de randonnées	Pleinement exercée

7°) Protection et lutte contre les incendies et secours	Pleinement exercée
8°) Amélioration du cadre de vie (études OPAH, PLH)	Pleinement exercée
9°) Création de groupe de plus de 25 logements sociaux	Pleinement exercée
10°) Voies d'accès aux zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales	Achevée suite études
11°) Garderies scolaires	Pleinement exercée
12°) Restauration scolaire	Pleinement exercée
13°) Création et gestion d'une structure d'accueil couverte pour les spectacles	Pleinement exercée

1-4) **La CCBVIR était dotée de deux compétences obligatoires** : aménagement de l'espace et actions de développement économique. Je conteste l'appréciation de la CRC selon laquelle ces deux compétences auraient été peu ou pas développées.

La CCBVIR était également dotée de treize compétences optionnelles : 11 compétences sur 13 ont été immédiatement et pleinement exercées. Je conteste que la CRC puisse estimer que "*ces compétences ont été partiellement mise en œuvre*".

Dans ces conditions, la conclusion du rapport ne témoigne pas de la réalité de la situation que tous les habitants et autorités concernées dont les services de l'Etat peuvent vérifier. **Contrairement à ce qu'indique la CRC** ("*après plus de 10 années d'existence, la CCBVIR a principalement mis en œuvre des compétences de proximité dans le domaine de l'élimination des déchets, de l'assainissement et de l'accueil de la petite enfance alors qu'aucune action significative n'a été engagée au titre des compétences obligatoires. Les seules opérations structurantes d'intérêt communautaire sont celles relatives à la réalisation de la station d'épuration avec la création de nouveaux réseaux de raccordement et de l'émissaire en mer, ...*"), **le travail mené à bien dans chacun de ses domaines par la CCBVIR est considérable au cours de ces dix années.**

1-5) Cela m'oblige à rappeler la situation du bassin de vie qui a présidé à la création de la Communauté de Communes et les objectifs que nous avons poursuivis jusqu'en 2014.

Le bassin de vie de l'Île-Rousse souffrait en effet d'un retard très important en matière d'équipements structurants, indispensables au développement de sa composante touristique car les communes prises individuellement ne pouvaient pas procéder à de tels investissements qui dépassaient largement leurs capacités. Les élus ont donc défini, d'abord, quels étaient les besoins prioritaires qui devaient être satisfaits pour combler ce retard.

Ce sont donc d'abord les deux sujets de l'assainissement et des déchets qui ont été traités prioritairement car c'étaient de loin ceux qui conditionnaient tout développement à venir sur le bassin de vie, et notamment le développement économique et touristique :

- La création d'une station d'épuration dimensionnée pour les besoins futurs du bassin de vie, un émissaire de rejet en mer de 760 mètres, 36 kilomètres de réseaux, 11 postes de relèvement, ...
- La création des équipements et la structuration de la collecte et du traitement des déchets pour éliminer les nombreuses décharges sauvages disséminées sur tout le territoire, avec

notamment la création d'une déchetterie, ainsi que d'un quai de transit ouvert à la Communauté de Cinque Pieve.

La CRC semble faire peu de cas (en les qualifiant comme quantité négligeable par la formulation "*les seules opérations structurantes d'intérêt communautaire*") de la réalisation par la CCBVIR sous ma présidence de ces investissements lourds, indispensables, menés à bien dans un temps maîtrisé malgré les oppositions et difficultés de toute sorte.

Ces "seules opérations structurantes" au sens de la CRC ont pourtant représenté un **investissement de 56 millions d'euros à la fin de l'exercice 2013.**

1-6) Cela m'oblige donc à réaffirmer avec force que contrairement à ce qu'indique la CRC qui n'a pas tenu compte sur ce point de mes explications détaillées en réponse aux observations provisoires **toutes les compétences transférées par les communes à la CCBVIR ont été prises en charge** ainsi que cela va être démontré.

1-7) **La compétence obligatoire aménagement de l'espace**

En 2010, le syndicat mixte du Pays de Balagne transformé aujourd'hui en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a été institué en outil pour les trois communautés de communes du Pays de Balagne pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement commune **à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Balagne.** Ce périmètre est en effet apparu le plus approprié pour mener notamment les actions relatives au suivi et à la révision de la charte de territoire du Pays, à l'élaboration, au suivi et à la révision du schéma de cohérente territoriale de Balagne (SCOT de Balagne), à l'animation et au suivi du programme Leader 2007 – 2013 destiné à bâtir une économie du tourisme patrimonial, ainsi qu'à l'élaboration et au suivi d'un Agenda 21 local (énergie, environnement, culture).

La CCBVIR a donc pleinement exercé sa compétence sur cette première compétence obligatoire, dans le cadre de sa participation au syndicat mixte, et au sein d'un périmètre élargi au Pays de Balagne.

1-8) **La compétence obligatoire développement économique**

Les statuts de la CCBVIR en date de 2008 mentionnaient 4 axes de projets qui ne sont pas exactement ceux qu'a analysés la CRC (sans doute car elle a utilisé une version des statuts erronée) :

- Office de tourisme intercommunal
- Création et gestion des zones d'activités afin de favoriser la création d'emplois et l'implantation d'entreprises
- Actions de développement
- Signalétique touristique

La CRC relève dans son rapport que *seule la constitution d'un office du tourisme intercommunal et l'implantation de la signalétique touristique* ont été réalisées, alors même que le tableau annexé (tableau 1) au rapport mentionne (points 3.2 et 3.3) qu'effectivement les études pour la zone d'activité de Corbara ont bien été conduites par la CCBVIR et que les autres compétences ont bien été réalisées. Cette incohérence entre la rédaction du rapport et la liste des compétences annexée au tableau 1 résulte à l'évidence d'une erreur puisque toutes ces compétences ont été exercées.

La création de l'office de tourisme intercommunal est enfin reconnue par la CRC au crédit de la CCBVIR.

Les projets relatifs aux zones artisanales, industrielles et commerciales ont d'abord fait l'objet d'une étude d'opportunité, qui a conduit à ne retenir que la zone d'activités de Corbara conformément à la position des organismes qui auraient été appelés à financer le projet et qui n'auraient soutenu que cette zone d'activités à l'exclusion des projets de Monticello et Santa Reparata. Le périmètre d'extension de la zone de Corbara a fait l'objet d'un arrêté, mais la CCBVIR a décidé de ne pas poursuivre dans la mise en œuvre : demande trop faible et coût du foncier élevé (100 euros par mètre carré). On ne peut pas reprocher aujourd'hui à la CCBVIR de n'avoir pas poursuivi dans une voie sans issue alors qu'elle a pris la décision responsable, après études de faisabilité, de considérer sa mission comme achevée.

La CCBVIR a donc pleinement rempli sa mission au titre de cette compétence.

1-9) **En ce qui concerne les compétences optionnelles**, il y a également un décalage entre le rapport qui indique que ces compétences auraient été "*partiellement mises en œuvre*" et le tableau 1 qui mentionne que sur 13 compétences optionnelles, 5 seulement soulèveraient une difficulté :

Coordination des besoins des communes en matière d'habitat locatif (non développée)
Création, entretien, maintenance, ... des voies d'accès aux zones d'activités (pas de réponse)
Zone artisanale de Corbara (non développée)
Voie de désenclavement du port de L'Île Rousse (pas de réponse)
Création et gestion d'une structure d'accueil couverte pour spectacles (pas de réponse)

J'ai pour ma part apporté réponse aux interrogations de la CRC qui ne le mentionne pas dans le rapport.

Sous ma présidence, la CCBVIR a conduit des actions majeures dans le domaine des compétences optionnelles, des actions responsables, qui doivent faire ressentir par tous les élus concernés et la population, comme une injustice le jugement lapidaire du rapport quant à l'exercice seulement "partiel" des compétences.

Qu'il soit seulement souligné l'importance des investissements nécessités par :

- le projet de création du système d'assainissement collectif à l'échelle intercommunale,

- la création du quai de transit,
- la création de la déchetterie,
- la création d'une régie de transport pour faire face à la défaillance du Syvadec, la mise en œuvre du tri sélectif,
- la mise en place d'un OPAH,
- la rénovation de plus de 150 logements locatifs,
- le lancement du projet de rénovation des immeubles les plus dégradés de la vieille ville de l'Ile-Rousse,
- l'acquisition d'un terrain pour la construction de 72 logements dont la moitié en accession à la propriété,
- les choix assumés quant à la zone d'activités de Corbara,
- les choix quant à l'infaisabilité actuelle du projet de désenclavement du port de l'Ile-Rousse au vu des difficultés financières et techniques du projet,
- l'ampleur du projet d'acquisition du couvent des sœurs de Marie à l'Ile-Rousse pour rénovation aux fins de création d'une structure d'accueil pour les spectacles, des services administratifs de la Communauté et de l'office intercommunal de tourisme,
- le schéma territorial de randonnées par délégation des communes avec l'ouverture de 70 kilomètres de sentiers de randonnées,
- l'acquisition pour 172 000 euros d'un terrain remis pour l'euro symbolique au SDIS aux fins de construction d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers,
- la mise en place du fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce (FISAC),
- le programme "mieux-vivre", etc...

Reprenons donc les critiques de la CRC (tableau 1) point par point :

La coordination des besoins des communes en matière **d'habitat locatif** a, naturellement, été développée et pleinement exercée par la CCBVIR, soit directement par la mise en œuvre de son programme d'investissement en habitat ou par la mise en place de l'OPAH.

Il semble évident que la création, entretien, maintenance, ... des **voies d'accès aux zones d'activités** suppose qu'au moins une zone d'activité soit créée. On ne va pas créer des voies d'accès qui n'aboutiraient nulle part. Or, je me suis déjà expliqué sur la nature des études conduites pour les trois projets (Corbara, Monticello, Santa Reparata du Balagna) qui ont conduit à ne retenir qu'un projet (Corbara) que le conseil communautaire a décidé de ne pas mettre en œuvre dans l'immédiat compte tenu du peu de demande et du coût élevé du foncier.

Puisque la CCBVIR n'a apparemment pas pu ou voulu apporter réponse à la critique de la CRC sur la **voie de désenclavement du port de L'Ile Rousse** (le tableau 1 mentionne "pas de réponse") je me dois d'expliquer que la CCBVIR a réalisé les études préalables à un tel projet. Il est malheureusement très vite apparu que ce projet, pour porteur et intéressant qu'il soit pour l'ensemble du territoire communautaire, ne pouvait en l'état être mené à bien compte tenu de nombreuses contraintes et difficultés techniques et financières. Le conseil communautaire a fait le choix de prioriser certaines actions et je revendique en son nom le choix fait de privilégier dans un premier temps des investissements structurants, indispensables au développement du territoire, et sans doute plus prioritaires comme la réalisation de la station d'épuration intercommunale et l'émissaire de rejet en mer (opérations qui ont représenté un budget de 56 millions d'euros). Mais ce n'est pas parce qu'une

compétence n'a pas été menée à son terme qu'il y a lieu de jeter l'opprobre sur les élus en laissant supposer qu'ils n'ont rien fait, ou fait trop peu.

Enfin, s'agissant de la création et de la gestion d'une structure d'accueil couverte pour spectacles je m'étonne que le tableau 1 mentionne qu'il n'y aurait pas eu de réponse sur l'exercice de cette compétence puisque, au moins en ce qui me concerne si la CCBVIR ne l'a pas fait elle-même, j'ai relaté l'ampleur du projet d'acquisition du couvent des sœurs de Marie à l'Ile-Rousse pour rénovation aux fins de création d'une structure d'accueil pour les spectacles, des services administratifs de la Communauté et de l'office intercommunal de tourisme.

- 1-10) En l'absence d'observations sur l'exercice sous ma présidence des compétences facultatives, il faut donc considérer un *satisfecit* de la CRC.
- 1-11) **Ainsi, et contrairement à ce que laisse supposer le rapport de la CRC par des formulations parfois inappropriées et souvent injustes, d'ailleurs contredites par le tableau établi par la CRC elle-même en annexe 1, la réalité de ce qu'a assumé la CCBVIR depuis sa création et sous ma présidence atteste que toutes les compétences ont pleinement été exercées.**

L'état des réalisations de la CCBVIR au cours de ses 10 premières années d'existence, relatées dans un bulletin spécial annexé à la présente réponse, est le meilleur témoignage de nos actions.

2) Une analyse financière et comptable imparfaite

- 2-1) La présentation de la situation retenue par la CRC conduit à passer sous silence le fait que **la dégradation de la situation financière débute en 2014** première année de la gestion de M. LIONS alors qu'auparavant et sous ma présidence, la qualité de la gestion budgétaire n'a jamais pu être prise en défaut.

J'avais demandé à la CRC, mais n'ai pas été entendu, à ce que la distinction soit opérée dans le rapport entre la période 2003/2013 (ou 2010/2013 si la CRC le souhaitait) et la période 2014/2015, parce que **le point de départ de la dégradation financière de la situation se situe précisément en 2014, année où M. LIONS a pris la présidence de la CCBVIR.**

- 2-2) Quelques exemples montrent l'intérêt d'une telle distinction.

La **CAF brute du budget principal** a été totalement préservée pour la période où j'ai assumé la présidence de la CCBVIR puisque cette capacité d'autofinancement était comprise entre 650 000 et 750 000 euros jusqu'en 2013. **En 2014 elle chute brutalement à 286 000 euros, puis en 2015 devient négative (-86 000 euros). La chute de la CAF brute est donc de 124,42% en 2014 et de 2544,78% en 2015.**

De 2003 à 2013, les exercices se sont toujours soldés par un excédent brut de fonctionnement (de 550 000 euros à 650 000 euros). **En 2014 (gestion M. LIONS) l'excédent brut est réduit de**

moitié, en 2015 (gestion M. LIONS) l'exercice se solde par un déficit, situation qui ne s'était jamais produite sous ma présidence.

Les budgets consolidés témoignent de la même situation.

2-3) Il n'y a donc aucune "dégradation" de la situation financière sur la période 2003/2013 (ou 2010/2013) où j'ai assumé la présidence de la CCBVIR, cette "dégradation" n'étant constatée qu'à partir de 2014 et je n'ai pas à en porter la moindre responsabilité puisque je n'étais plus l'ordonnateur. C'était donc à mon successeur de s'en justifier et à la CRC d'émettre un avis sur ces explications. On verra plus loin sur le sujet connexe des charges de personnel qui expliquent cette dégradation que les justifications de M. LIONS qui ne sont absolument pas pertinentes.

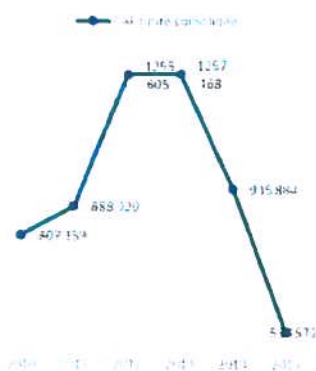
2-4) Le tableau ci-dessous montre que l'analyse peut être totalement faussée si l'on ne retient que la période globale en confondant la gestion des différents ordonnateurs qui se sont succédés à la présidence de la CCBVIR :

Périodes	Résultat consolidé tous budgets	CAF brute consolidée tous budgets	CAF brute budget principal
Valeur 2010 (gestion M. MATTEI)	1.174.516	807.359	725.285
Valeur 2013 (gestion M. MATTEI)	1.214.588	1.257.468	643.552
Valeur 2014 (gestion M. LIONS)	704.247	935.884	286.755
Valeur 2015 (gestion M. LIONS)	299.229	538.572	-86.177

Voilà comment en deux ans seulement de gestion LIONS (2014/2015) une gestion parfaitement saine où tous les chiffres sont au vert se trouve plongée dans le rouge, ainsi que le montrent ces trois graphiques :



En deux années de gestion LIONS, le résultat consolidé tous budgets s'effondre de plus de 1.200.000€ à moins de 300.000€



En deux années de gestion LIONS, la CAF brute consolidée perd plus de 50% de sa valeur



En deux années de gestion LIONS, la CAF brute budget principal qui a toujours été positive à 700.000€ en moyenne est totalement consommée et devient **négative** (-86.177€)

- 2-5) Sur le transfert des immobilisations du compte 23 au compte 21, il s'agit d'un sujet technique parfaitement insignifiant et sans conséquence quant à la sincérité des comptes.

En effet, le non transfert au "compte définitif" des immobilisations achevées est une opération qui n'est pas de nature budgétaire. C'est ce que l'on appelle une "opération d'ordre". Il s'agit simplement de l'affectation des montants qui passent du compte 23 au compte 21. Donc, **ce transfert est sans incidence sur la sincérité des comptes**. Il suffit d'un certificat administratif qui certes n'a pas été fait en temps et en heure (ni sous ma présidence ni sous celle de mon successeur, au moins pas avant le 01.01.2017) en raison des contraintes d'activité des services administratifs comme dans de très nombreuses collectivités. Ce basculement peut être réalisé sans condition de délai et la nécessité du transfert n'a sans doute été corrigée par les services qu'au vu des observations provisoires de la CRC.

Certes le transfert aurait pu avoir lieu bien avant, mais cela n'a eu ni impact de trésorerie, ni de budget, puisque le transfert du compte 23 au compte 21 ne nécessite ni titre de recettes ni mandat et n'affecte que les soldes intermédiaires de ces deux comptes.

3) Le budget principal

Ici encore la distinction entre les budgets exécutés sous ma présidence jusqu'en 2013 et ceux relevant de la gestion de M. LIONS à partir de 2014 aurait été judicieuse, car la dégradation de la situation financière a débuté en 2014 et n'a cessé d'ailleurs depuis.

3-1) Les charges

De 2010 à 2013 les charges ont augmenté de 396 476 euros, et cette augmentation est parfaitement expliquée par le coût des prestations nouvelles imposées par la mise en place du tri sélectif (175 000 euros pour les flux encombrants, ferrailles bois cartons à recycler, huiles de restauration) et la restauration scolaire (200 000 euros).

En revanche, les "explications" de M. LIONS sur l'augmentation des charges de personnel de plus de 100 000 euros à partir de 2014 ne justifient aucunement une telle augmentation.

Rappelons que sous ma présidence les frais de personnel ont été parfaitement maîtrisés et le rapport mentionne d'ailleurs un possible "*manque*" d'encadrement notamment dans le domaine administratif. La maîtrise au plus juste des charges a conduit à pallier ce "*manque*" par une implication importante et permanente des élus dont le Président. Sur la période 2010/2013, les frais de personnel augmentent de 300 713 euros du fait de la montée en puissance de la CCBVIR quand dans le même temps les recettes augmentent de 945 379 euros (trois fois plus donc). Il semble difficile de faire mieux en termes de maîtrise de la progression des charges.

Or, si comme le relève la CRC la dégradation de la situation financière de la CCBVIR résulte pour une part importante de l'augmentation des frais de personnel, **il aurait été intéressant de dater cette augmentation car elle ne concerne absolument pas la période pendant laquelle j'ai exercé la présidence de la CCBVIR.**

M. LIONS (sauf erreur il s'agit de lui-même s'il n'est pas nommément cité), prétend que ces augmentations sont dues au remplacement d'agents en arrêt de travail pour accidents de travail et pour maladie.

Or, **cette tentative de justification est totalement erronée** car l'augmentation des charges de personnel est due non pas au coût des arrêts maladie (dont la prise en charge des frais médicaux ne représente qu'environ 10 000 euros), mais essentiellement à de nouvelles embauches que M. LIONS (si c'est bien lui qui est cité par la CRC) passe sous silence :

- Création le 6 mai 2014 de six postes d'agents saisonniers pour la saison estivale, à 35 heures, pour une durée de six mois (mai/octobre 2014)
- Embauche le 17 octobre 2014 des trois d'agents saisonniers pour une nouvelle période de six mois (novembre 2014/avril 2015), pendant l'hiver donc (!) comme s'il y avait pendant la "saison hivernale" un "surcroît d'activité"
- Deuxième prolongation en mars 2015 des six postes d'agents saisonniers pour une nouvelle période de six mois (la troisième donc) toujours pour surcroît d'activité

La CRC aurait pu relever l'incongruité d'un surcroît d'activité en saison hivernale, mais il y a plus grave. Ces agents prétendument recrutés pour surcroît d'activité ont de fait été affectés à des travaux en régie (c'est-à-dire officiellement réalisés directement par la CCBVIR) alors même qu'un marché public était conclu avec une entreprise privée pour le même objet en juin 2014 !

Si l'on essaie de rétablir les ordres de grandeur, ces embauches "saisonniers" représentent sur une période 2 ans de gestion LIONS (2014/2015) **7,5 agents équivalent temps plein.**

Or, sous ma présidence, un surcroît d'activité n'était pas un terme vague utilisé pour embaucher des agents pendant l'hiver ! mais une nécessité réelle justifiée de la saison estivale.

La règle sous ma présidence était de :

- 2 embauches pour une durée de 3 mois
- 1 embauche pour une durée de 4 mois

Soit 1,5 agent équivalent temps plein pour une période de 2 ans équivalente.

Sur une période de deux ans, la gestion LIONS l'a donc conduit à embaucher 7,5 agents équivalent temps plein contre 1,5 agent sous ma présidence.

Si l'on ajoute à cette dérive en matière de charges le recrutement le 13 juin 2014 d'agents contractuels pour remplacement de congés annuels (qui sous ma présidence pouvaient généralement être absorbés par les recrutements saisonniers) et la création le 18/03/2015 d'un poste permanent à 35h pour la gestion des activités périscolaires, le renfort du service des déchets par un agent revenant de disponibilité et d'un second agent qui aurait dû être transféré au SYVADEC et qui est demeuré aux effectifs de la CCBVIR,... **la différence est de taille et explique beaucoup mieux que des arrêts maladie une telle augmentation des charges de personnel en 2014/2015.**

Je m'étonne que la CRC à qui ces éléments ont été fournis n'ait pas poursuivi son analyse de cette augmentation sans précédent des charges de personnel et se soit contentée d'une explication dénuée de tout fondement fournie par M. LIONS (s'il s'agit bien de lui).

3-2) Le service des déchets ménagers

Le rapport indique que à la suite d'un appel d'offres infructueux au motif que le candidat n'avait pas produit les pièces essentielles à l'analyse de l'offre "*aucune mise en demeure en recommandé avec accusé de réception n'a été adressée au candidat pour qu'il transmette, sous 10 jours, les pièces manquantes*" et que "*malgré cela, un avenant de prolongation entre la CCBVIR et le transporteur est conclu le 28 septembre 2007 alors que par délibération du 16 février 2007 la CCBVIR a transféré la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVADEC*".

Je ne peux que confirmer une nouvelle fois que j'ai parfaitement le souvenir de ce marché et qu'**une mise en demeure en bonne et due forme a bien été adressée au candidat avant que, du fait de l'impossibilité pour le SYVADEC (à qui la compétence avait entre-temps été transférée) d'assurer le transport des déchets vers la décharge de Tallone, une convention soit conclue avec l'entreprise titulaire à la seule fin d'assurer pour 6 mois maximum la continuité du service public.**

Si j'assume totalement l'obligation qui a été celle de la CCBVIR de conclure cette convention pour pallier la défaillance du SYVADEC malgré le transfert de compétence (car il en allait de la continuité du service public), c'est aux services sous l'autorité de mon successeur qu'il incombe de produire les pièces justifiant de la passation régulière d'un avenant de prolongation d'une durée de 6 mois maximum. Quoiqu'il en soit, puisque la convention ou avenant étaient justifiés par l'obligation d'assurer le service public non exécuté par le SYVADEC, ce contrat pouvait être passé sans conditions, que la CCBVIR produise ou non aujourd'hui la mise en demeure de fournir certaines pièces ayant pu permettre la conclusion d'un simple avenant.

3-3) La compétence tourisme

Le rapport mentionne que "*en 2013, la CCBVIR a acquis pour 950 000 euros le couvent des Sœurs de Marie afin d'accueillir l'OTI (office tourisme intercommunal) les bureaux de la communauté de communes ainsi qu'une salle de spectacles*".

Une seule observation : la CRC ne peut donc pas considérer quelques pages auparavant, que la CCBVIR n'aurait pas exercé sa compétence en matière de création d'une salle de spectacle puisque dans ce chapitre, elle reconnaît qu'en 2013, sous ma présidence donc, cette compétence a été pleinement mise en œuvre.

3-4) La restauration scolaire

Je suis heureux que la CRC ait pris en compte la décision politique du conseil communautaire, d'aider les familles, en contribuant à hauteur de 1 euro au coût d'achat des repas afin que la participation des familles soit limitée à 4 euros pour un coût global de 5 euros par repas.

Je conteste en revanche le qualificatif d'un service "structurellement déficitaire", car le déficit ne résulte pas d'un problème de gestion ou d'un problème de structure, mais d'un choix parfaitement assumé en faveur de l'aide aux familles.

En aucun cas il ne s'agit donc d'un déficit structurel.

4) Le service eau et assainissement (S.E.A.)

- 4-1) La CRC fait peu de commentaires sur les deux contrats de délégation de service public qui auraient mérité un examen plus attentif, tant sur les conditions de leur conclusion sous ma présidence et les avantages qu'en ont tiré les usagers des services publics et la CCBVIR elle-même, que sur la **totale abstention de mes successeurs à partir de 2014 pour contrôler une gestion notamment tarifaire qui semble générer des profits potentiellement indus** et qui auraient dû être remis en cause ou à tout le moins réexaminés dans le cadre de la procédure contractuelle de révision.

La CRC aurait pu s'étonner de cette situation alors que nous avons préparé avec les services et le cabinet d'avocats qui me l'avait proposé, l'ouverture de la procédure de révision contractuelle en 2013 et que j'avais décidé de lancer cette renégociation économique et financière après les élections de 2014, pour ne pas interférer avec les échéances électorales compte tenu de la sensibilité de la question du tarif de l'eau et de l'assainissement. Je ne voulais pas en effet utiliser mes fonctions de Président en obtenant une renégociation à la baisse du prix de l'eau juste avant les élections. A ce jour, sauf erreur, aucune renégociation n'a été engagée par mes successeurs alors qu'elle était contractuellement de droit pour la CCBVIR et **aurait dû justifier une révision d'environ 1,5 millions d'euros au profit des usagers jusqu'à la fin des contrats en 2018. La rémunération du fermier a donc pu continuer à augmenter sans que les mécanismes de protection que nous avons prévus au contrat soient utilisés.**

- 4-2) Sous ma présidence, le dossier n'a jamais reposé sur "un seul agent" et j'ignore sur quels éléments la CRC se fonde pour formuler un tel constat. Cet agent du service technique, devenu ingénieur territorial en 2012, a toujours disposé pour l'assister d'une secrétaire, présente dans le même bureau, de l'aide des autres services de la CCBVIR qui n'ont jamais été cloisonnés, et également de la participation active tant du Président que des élus en charge de l'eau et de l'assainissement.

Ses missions pour le S.E.A. étaient ponctuelles, l'essentiel du travail étant à la charge du délégataire dont il était le référent. En matière de marchés publics, il a toujours été aidé sinon suppléé par la secrétaire de la CCBVIR au plan administratif (passation des procédures de mise en concurrence, constitution des dossiers, suivi des procédures d'appel d'offres, ...). Il en est de même pour le suivi

des marchés, les facturations et les dossiers de subventions. L'instruction des permis de construire se résume en tout et pour tout à la charge de la CCBVIR à l'émission d'un avis favorable ou défavorable au regard du raccordement à l'eau et à l'assainissement.

- 4-3) En ce qui concerne l'intervention d'un cabinet d'avocats, je note une incohérence sur les dates prises en compte puisque l'examen de gestion par la CRC porte sur la période 2009/2014 alors que cette intervention est présentée tantôt sur la période 2006/2013 tantôt sur la période 2006/2014. En qualité d'ordonnateur de la CCBVIR, après constatation du service fait notamment par le responsable des services techniques, je n'ai pu mandater sur la période contrôlée qu'une somme d'environ 91.000 euros H.T. soit 15.000 euros H.T. par an, pour la prise en charge par le cabinet d'un ensemble de prestations telles que le marché de la construction de la station d'épuration intercommunale, de nombreux contentieux et expertises, la passation de marchés publics, et une mission d'assistance juridique générale. Si l'on élargit artificiellement la période 2009/2014 à la période 2006/2014 on constate que le montant évolue peu à 16.000 euros H.T. par an. **Toutes ces données relatives à l'utilisation des fonds publics sont vérifiables aux comptes administratifs de la CCBVIR qui ne peuvent pas corroborer les chiffres figurant au rapport.**
- 4-4) Sur les missions du cabinet, je souscris à la position exposée au rapport de la CRC selon laquelle les compétences internes à la CCBVIR ne permettaient pas la prise en charge de telles missions et qu'il n'était pas justifié de les acquérir compte tenu de la dimension des services.

Je m'étonne en revanche qu'aucun rapport annuel n'ait jamais été publié depuis 2012 sur le site internet de la CCBVIR, pas plus que la moindre analyse économique et financière des contrats de délégation ou que n'ait pas été engagée la procédure de renégociation tarifaire de ces contrats alors que sous ma présidence tous les rapports étaient publiés et que la procédure de renégociation avait été préparée.

Je m'étonne aussi de l'absence de production par la CCBVIR des documents relatifs aux prestations effectuées depuis 2012, alors que si je ne suis pas en mesure de produire de pièces puisque mes archives sont détenues par les services de la CCBVIR il n'y a aucune raison que la CCBVIR n'ait pas trouvé ces documents compte tenu du nombre des interventions, soit sur place, soit par téléphone, soit par mail, fax ou courrier, le plus souvent en ma présence ou à ma destination mais également de celle de plusieurs élus dont par exemple M. LIONS qui m'a succédé en qualité de Président, ou des deux agents avec qui le cabinet était en relations sinon quotidienne au moins très fréquente. A ce sujet, ce n'est pas le cabinet qui a "estimé" qu'il était soumis au secret professionnel, c'est moi-même qui ai alerté la CRC sur la réponse qui m'était faite au regard de la jurisprudence (jugement N°J2009.0005 du 24 mars 2009, lecture du 30 mars 2009, de la chambre régionale des comptes Franche-Comté qui interdit même la production volontaire par son destinataire d'un courrier émanant de son avocat et qui empêche une chambre régionale des comptes de prendre en compte un document émanant d'un avocat).

Je m'en étonne d'autant plus que l'ingénieur territorial aurait pu indiquer que ce cabinet est intervenu notamment en 2013 sur la question des tests à la fumée lancés sur le territoire de la CCBVIR pour détecter les défauts réglementaires de raccordement des réseaux qui soulevaient des difficultés avec

le délégataire, mais aussi en 2012/2013 sur la préparation de la mise en jeu de la responsabilité du constructeur de la station d'épuration et du gestionnaire au sujet des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment, et à la même période sur la préparation de la procédure de révision tarifaire.

Pendant tout le temps de ma présidence je ne peux donc que confirmer que les honoraires qui ont été acquittés l'ont été en contrepartie de prestations effectives qui avaient donné toute satisfaction. Si des honoraires sont aujourd'hui réglés au cabinet en l'absence de prestations et/ou si mes successeurs n'ont pas mis un terme à des conventions, cela relève de leur unique responsabilité.

Le plus grave est sans doute aujourd'hui qu'a priori aucune renégociation du tarif de l'eau n'a été engagée par mes successeurs, contrairement à ce que j'avais programmé pour prendre effet dès 2014 avec le cabinet et que cela fait potentiellement perdre au bénéfice du service du service public, donc des usagers, une somme de près de 1,5 millions € H.T. jusqu'à la fin des délégations en 2018

5) Le service de la petite enfance

Si la CRC relève que j'ai indiqué que l'exercice de démarrage était incomplet (moins de douze mois), j'ai aussi précisé qu'en conséquence il n'était pas possible de comparer sérieusement un exercice incomplet avec des exercices complets car cela fausse toute comparaison.

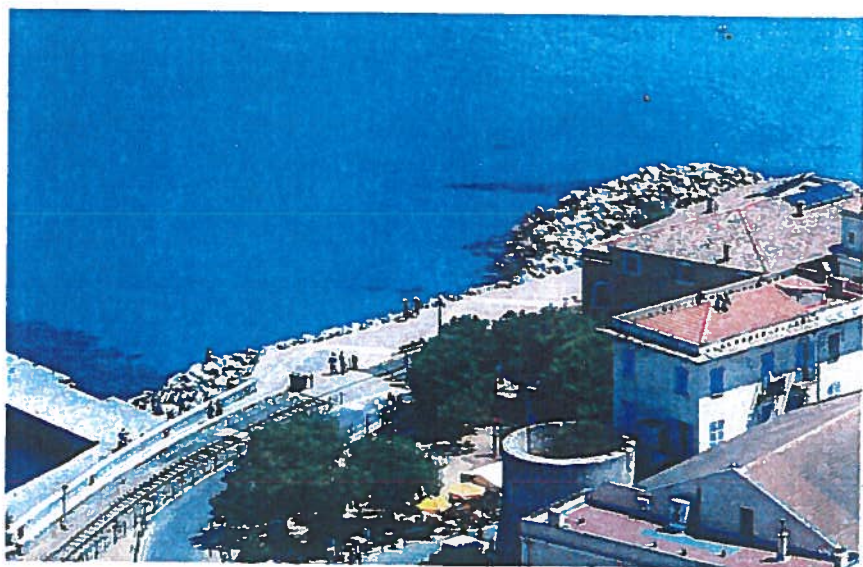
J'aurais également apprécié que, ici encore, la comparaison fasse apparaître ce qui relève de ma gestion, puis à partir de 2014 de celle de mes successeurs. On aurait alors constaté, une fois encore, que la dégradation du service date précisément de l'exercice 2014 donc de la gestion de M. LIONS. C'est en effet à partir de 2014, période où je n'assumais plus les fonctions de Président, que les charges ont fortement augmenté (elles étaient auparavant stables à 811 000 euros /875 000 euros) pour passer de 875 000 euros (2013) à 998 000 euros (2014) puis 1 039 939 euros (2015).

H. MATTEI



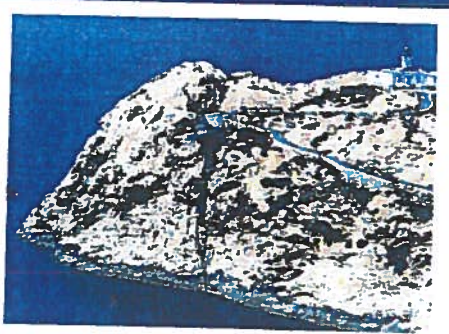
Pièce jointe : bulletin spécial 10 ans de la CCBVIR

BULLETIN SPÉCIAL 10 ANS DE LA CCBVIR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE VIE DE L'ÎLE - ROUSSE

SOMMAIRE



• Les Éditos	2-4
• 2003 - 2007 Les premières priorités	6-9
Environnement	6
La Collecte des déchets ménagers	7
Petite enfance	8
Randonnée	9
• 2008-2012 Les projets structurants	10-28
Compétence déchets	11
LA CCBVIR c'est aussi du Développement	12-25
Petite enfance	26-27
• Les Projets en cours et à venir	28-36

Les Édits



HYACINTHE MATTEI

Déjà 10 ans d'existence pour notre Communauté de Communes et beaucoup de travail et de réalisations à mettre à son actif. L'idée de cette structure intercommunale est née en 1994 et c'est à cette époque-là que j'ai émis la proposition de se regrouper afin de mettre en œuvre les projets structurants qui faisaient cruellement défaut à notre micro-région. L'intérêt de ce type de regroupement n'était pas évident pour certains. Néanmoins, un SIVU d'études pour l'assainissement fut créé le 25 août 1997, présidé par Charles FRANCISCI, alors Maire de Santa-Reparata-di-Balagna, puis ensuite transformé en SIVU de réalisation le 11 juin 2002. Pierre ANTONELLI, élu de l'Île Rousse, en assura la présidence jusqu'au 22 décembre 2002, date de création de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse. Il aura fallu de longues années de discussions et de « palabres » pour que cette Communauté de Communes voie enfin le jour. À ce moment, le très regretté Me François FERRANDINI, alors nouvel édile de la cité Paoline, s'engagea résolument avec moi pour créer cet Établissement Public de Coopération Intercommunale qui réunit sur un territoire pertinent cinq communes. Je ne peux évoquer cette aventure de 10 ans sans rendre un hommage appuyé et ému à cet homme du droit, clairvoyant et lucide, qui en quelques semaines de fonction a bien saisi tout l'intérêt de mettre en œuvre une telle structure afin d'initier dans les meilleures conditions financières les équipements dont avait besoin notre bassin de vie. L'outil indispensable au développement de notre bassin de vie venait de naître et c'est tout naturellement que j'ai demandé à Me FERRANDINI de bien vouloir en assurer la présidence, ce qui fut fait après le Conseil Communautaire du 22 décembre 2002. Malheureusement, quelques semaines après, la maladie l'emportait et beaucoup de regrets pour moi. C'est afin de tenir le cap d'une politique que nous savions tous deux ambitieuse et délicate que j'ai souhaité reprendre l'exécutif de cette nouvelle collectivité. Avec les communes et les membres du conseil communautaire, nous nous sommes ainsi totalement investis dans cette nouvelle et passionnante mission car de nombreux projets structurants attendaient depuis des décennies leur réalisation. L'absence d'une station de dépollution qui freinait l'expansion de notre bassin de vie et éloignait les touristes des plages de l'Île Rousse, polluées par le déversement direct en mer des eaux usées de la ville, en était l'illustre exemple. Il aura fallu un investissement de près de 18 millions d'Euros pour la réalisation de la station de dépollution, l'une des plus modernes d'Europe, de l'émissaire en mer de 760 m de long et les 36 kilomètres de réseaux réalisés pour la plupart sur la Commune de Corbara. Bien d'autres investissements ont été réalisés dont je vous propose de prendre connaissance au travers de ce bulletin spécial. Je voudrais toutefois vous faire part de ma fierté d'avoir pu initier ces derniers mois les projets qui feront progresser encore un peu plus notre micro-région dans la quête de la modernité.

- La mise en place du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.)
- L'acquisition du Couvent des Filles Marie, afin de rendre aux Île-Roussiens un patrimoine qui leur est cher et qu'ils voyaient d'année en année tomber en décrépitude afin d'en faire, outre un lieu culturel, la vitrine touristique de la cité Paoline et du bassin de vie avec l'implantation de l'Office de Tourisme intercommunal.
- L'Acquisition d'un terrain de 8000 m² sur la Commune de l'Île Rousse pour y réaliser 72 logements à vocation sociale (36 en accession maîtrisée à la propriété et 36 en locatif social)
- La création d'une déchèterie qui améliorera grandement notre cadre de vie.
- La création prochaine de la nouvelle Gendarmerie qui réunira les brigades de l'Île-Rousse et Belgodère, ainsi que la brigade nautique et l'escadron motocycliste de Moltifao

Enfin, mon autre grande satisfaction, c'est la très bonne situation financière de notre Communauté de Communes qui garde une capacité d'autofinancement exceptionnelle, après d'importants investissements de l'ordre de 53 millions d'euros au 31 décembre 2012. Peu de collectivités de ce type ont réalisé autant en si peu de temps !!!

Je vous souhaite une très bonne lecture à la redécouverte des actions accomplies durant cette décennie écoulée

Le Président de la CCBVIR
Hyacinthe MATTEI



JOSÉ ORSINI

En 2003, lorsque la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'île Rousse a été portée sur les fonts baptismaux, j'étais conseiller communautaire. J'ai travaillé, avec mes collègues élus, à la mise en œuvre des moyens techniques et financiers qui nous étaient nécessaires afin de mener à bien les missions que nous nous étions fixées et qui n'étaient pas des plus évidentes (eau assainissement, déchets, développement économique, touristique, social). Une décennie plus tard, c'est en tant que 1er Vice-Président en charge des finances et de la politique de l'habitat que je regarde avec fierté et surtout le plus grand des respects, le travail effectué tous ensemble. En effet, la Communauté de Communes se porte au mieux financièrement avec un budget voté chaque année depuis 10 ans à l'unanimité, une capacité d'autofinancement qui nous permet de pouvoir réaliser des projets sans attendre d'éventuels financements et tout ceci en mesurant grandement les hausses fiscales. En matière d'habitat et de politique du logement plus généralement, nous terminons cette année l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) débutée en 2010. Cette dernière a permis d'aider près de 120 propriétaires du Bassin de Vie, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Grâce à cette action, de nombreuses conventions de loyers sociaux ont été signées. Cette opération à vocation sociale, architecturale mais également économique se termine donc avec un taux de réalisation des plus satisfaisants justifiant la mise en place d'un nouveau dispositif avant la fin de l'année. Concomitamment avec cette opération, nous avons réalisé en 2012 une étude sur les copropriétés afin d'initier un volet 'copropriétés dégradées' à la future OPAH. Enfin, les conseillers communautaires ont accueilli favorablement, fin 2012, la proposition d'acquisition foncière d'un terrain de près de 8000 m² sur l'île Rousse afin d'y créer 72 logements dont 36 en accession maîtrisée à la propriété et 36 en locatif social. Cela augure donc d'une nouvelle décennie de projets pour la CCBVIR à destination des habitants du Bassin de Vie. Pour conclure, je soulignerais le parfait esprit qui nous a animés tous et toutes pendant cette longue période.

José ORSINI
Vice-Président



PAUL LIONS

Il y a dix ans, les communes du Bassin de Vie s'unissaient pour fonder notre communauté de communes. Deux objectifs urgents s'imposaient alors à nous : réaliser l'assainissement collectif du territoire et rationaliser et mutualiser la collecte des déchets ménagers et assimilés. Si les réseaux d'assainissement collectif ainsi que la station d'épuration ont été finalisés la problématique des déchets reste et est un sujet qui nécessite une action régulière et permanente. L'augmentation régulière des volumes de déchets à traiter et la diversification de ceux-ci nécessitent une adaptation continue. Depuis 2003, de grands chantiers ont été ouverts avec des conséquences et des résultats significatifs. Les moyens humains nécessaires ont été mis à disposition du service, le matériel de collecte a été modernisé et adapté aux nouveaux besoins, l'indispensable mise en place du tri sélectif a été concrétisée ainsi que la collecte diversifiée notamment des cartons et encombrants. De plus, deux réalisations majeures et structurantes sont en cours de concrétisation : le quai de transfert des ordures ménagères sur le territoire de la commune de Monticello et la recyclerie dans la zone artisanale de Corbara. La mise en service de ces nouveaux moyens modernes et adaptés pour répondre à ces besoins nouveaux n'aurait pas été possible individuellement par nos communes respectives. Pourtant, si le travail accompli est bien réel celui qui reste à réaliser en la matière demeure conséquent et nécessitera une attention permanente de l'ensemble des acteurs. Si la qualité du service et celle du tri sélectif, symbole d'une collecte moderne et rationnelle, devront être améliorées, l'amélioration réelle et visible ne se fera pas sans une modification et une disparition de certains comportements inciviques qui perturbent et contribuent à eux seuls à contrarier les efforts de la majorité de nos concitoyens. Cette sensibilisation civique et pédagogique sera la clé d'une nouvelle gestion de nos déchets encore plus efficace, en adéquation avec les nouveaux enjeux environnementaux et surtout moins coûteuse pour la collectivité, avec pour objectif unique : la satisfaction accrue de nos administrés.

Paul LIONS
2ème Vice-Président

Les Éditos



PIERRE POLI

Dès le début de son deuxième mandat le Président Mattei m'a confié la responsabilité d'exercer réellement une compétence essentielle de nos statuts à savoir « élaboration, révision et application de schéma de cohérence territoriale ». La définition du ScoT « projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en terme d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux dans un environnement préservé et valorisé » donne la portée d'un tel dossier pour l'avenir de la Balagne. La création du syndicat mixte du Pays de Balagne par arrêté préfectoral le 31/12/2009 et mon élection comme président de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en mars 2010 m'ont permis d'engager le processus d'élaboration de ce document de prospection et de planification (le premier en Corse) primordial pour notre microrégion. Depuis la délibération du 21 septembre 2010 prescrivant le ScoT et les modalités de sa concertation beaucoup de travail a été accompli

- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pendant un an pour l'appropriation du dossier par les élus et la population
- Recherche de subventions auprès de l'État et d'autres financeurs publics
- Participation aux différents ateliers pour la préparation du PADDUC sur le foncier, le littoral et le logement avec la CTC.
- Signature d'un partenariat avec l'université de Corse et réalisation d'une étude sur la programmation du ScoT de Balagne.
- Restitution du « porter à connaissance » de la part de l'État
- Rédaction en coopération avec le cabinet AUAD et le Conseil de développement de « la Balagne dans le modèle de développement de la Corse
- Nouveaux appels d'offre en cours pour deux marches publics concernant la réalisation du ScoT et la sécurisation juridique des documents et procédures
- Préparation d'une convention de financement avec le service AAUC de la CTC.

La recherche de convergence avec l'élaboration du PADDUC, tant sur la forme que sur le fond, aura été une constante dans l'action que j'ai pu mener dans la conduite de ce projet. L'alternance à la présidence du Syndicat mixte du Pays de Balagne en avril 2012 n'a fait que conforter cette méthode. Un rapport de stagiaires de l'ENA concluait en Mai 2010 « l'élaboration du premier ScoT de Corse s'inscrit dans cette volonté du pays de Balagne de prendre en charge, malgré les clivages d'intérêt parfois divergents, un destin commun réconciliant le littoral et l'intérieur des terres ». Un vrai défi pour notre communauté de communes, une belle ambition pour la Balagne. Forte de 15 années d'expérience dans la réflexion territoriale la Balagne est devenue aujourd'hui un territoire de projets, un laboratoire en terme de développement durable. Avec l'élaboration du SCOT nous avons collectivement la responsabilité de construire le développement maîtrisé et équilibré que chacun appelle de ses vœux, un vrai projet de territoire.

Pierre Poli
3ème Vice-président



JOSÉE MARTELLI

Depuis sa création, la démarche de valorisation et de protection de l'environnement a été la préoccupation constante de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse. Au delà des investissements liés aux infrastructures telles que la gestion des déchets et du traitement des eaux usées l'Établissement Public s'est donné comme mission celle d'engager une action forte et soutenue en direction de la valorisation de l'espace par la recouverture des chemins communaux. Une action que l'on peut définir comme un produit touristique à haute valeur environnementale et qui fait son chemin puisque plus de 70 Kms de sentiers sont ouverts. Une action guidée aussi par notre volonté de préserver la nature à laquelle nous-mêmes aspirons toujours davantage. Cette redécouverte du maillage étroit du territoire entre les villages nous permet de parcourir autrement ce patrimoine rural. Aujourd'hui à travers cette vaste entreprise de restauration initiée par la Communauté de Communes et portée par l'enthousiasme et la compétence d'Olivier Franceschini, nous avons voulu redonner vie à ces parcours. Pratiqués comme promenades contemplatives ou studieuses, balades familiales, parcours sportifs avec comme préoccupation commune l'indispensable respect de ceux qui ont façonné la terre et qui nous ont légué cette mémoire collective. Un encouragement appréciable nous vient de ceux qui pratiquent ces randonnées qu'ils soient vacanciers ou locaux. Leur satisfaction nous conforte dans l'idée que nous agissons également dans le champ du développement durable, économique et social.

Josée Martelli
Vice-Présidente,
Déléguée à l'environnement



2003 - 2007

LES PREMIÈRES PRIORITÉS



2003 - 2007

LES PREMIÈRES PRIORITÉS

Environnement



Coût total de l'opération :	18 300 000 00 €
• Station d'épuration	7 938 296 00 €
• Réseaux	7 393 326 00 €
• Emissaires	1 034 397 00 €
• Etudes, Foncier	
Maîtres d'œuvre	1 933 981 00 €
Les partenaires financiers :	
• Etat P.E.I.	6 335 883 00 €
• Agence de l'Eau	3 413 325 00 €
<i>Dont 1 500 000 € sous forme d'emprunt à taux 0 remboursable sur 10 ans</i>	
• Conseil Général	1 004 007 00 €
• C.T.C.	1 576 182 00 €
• Emprunt	1 000 000 00 €
<i>Remboursable en 15 ans</i>	
• Autofinancement	4 970 603 00 €



En 2006 débutait le chantier de construction de l'usine d'assainissement. Jusqu'à son inauguration le 20 juin 2006.

LA CRÉATION D'UNE USINE D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

C'est le 25 août 1997 que fut créé le Syndicat Intercommunal d'Assainissement, chargé par les communes adhérentes (Corbara, Ile Rousse, Monticello et Santa Reparata di Balagna) de lancer les études pour la réalisation de ce projet structurant et essentiel pour le développement économique et la protection de notre environnement.

- Le Conseil Communautaire approuvait dans sa séance du 2 juillet 2013 l'avant-projet du dossier assainissement, à savoir :
 - L'usine d'assainissement d'une capacité de 30 000 Equivalents habitants ;
 - La création de 32 km de réseaux ;
 - La création d'un émissaire en mer de 700 m

LES PREMIÈRES PRIORITÉS 2003 - 2007

La Collecte des déchets ménagers



Coût total de l'opération :	634 944 €
Collecte sélective :	
• Acquisition Bacs à Tri Sélectif	94 453 €
• Fourniture et mise en place des abris conteneurs	114 241 €
• Acquisition de bacs résiduels	23 788 €
• Aménagement des Points d'apport	376 649 €
Campagne de sensibilisation :	25 813 €

Depuis sa création en 2003, la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'île Rousse n'a eu de cesse de multiplier les efforts et les actions en matière de collecte des déchets sur son territoire. La CCBVIR a pris en charge la collecte des déchets dès le 1er mai 2003, avec l'aide du personnel de collecte transféré des communes membres

Les partenaires financiers :	
Office de l'environnement	
• FEDER - FCMGD	386 579 00 €
• Autofinancement	248 365 00 €

Ensuite, elle fait l'acquisition de 3 véhicules de collecte et de bacs à ordures ménagères pour un montant de 320 000 €

Le 18 mai 2004, le Conseil Communautaire valide la mise en place du tri sélectif sur le territoire intercommunal et fait le choix de la valorisation afin de :

- Limiter au maximum l'enfouissement, et ce pour des raisons tant budgétaires qu'environnementales.
- Favoriser la valorisation de l'ensemble des déchets avec un tri sélectif au coût maîtrisé.
- Offrir à notre population et aux visiteurs une image propre et accueillante du Bassin de Vie.

Des investissements conséquents sont réalisés pour un montant de 635 000 € et à dater du 18 Février 2008, tous les foyers de notre territoire intercommunal trouvent près de chez eux un Point d'Apport Volontaire équipé de bacs roulants destinés au verre, aux emballages, au papier et aux déchets ménagers

2003 - 2007 LES PREMIÈRES PRIORITÉS

Petite enfance



CRÈCHE

A la création de la Communauté de Communes, l'Association 'A Rundingella', située dans le lotissement Castellaccio à Monticello, est gérée sous la forme associative. Il en est de même pour le centre de loisirs sans hébergement et la garderie périscolaire situés dans l'école maternelle 'Le Petit Prince' de l'île Rousse. Ces structures sont financées par la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'île Rousse en partenariat avec la CAF de Haute Corse. En juin 2005, la crèche 'A Rundingella' déménage pour des locaux plus spacieux. Les travaux de construction ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Monticello qui a donné en location à la Communauté de Communes le nouveau bâtiment de 200 m² situé au lotissement Castellaccio. Un nouvel agrément pour l'accueil de 25 enfants est accordé. Ouvrons ici une parenthèse pour remercier tous les Présidentes et Présidents successifs de ces associations, ainsi que le personnel qui ont beaucoup œuvré pour faire vivre et développer ces structures et permettre ainsi à de nombreux enfants de notre Bassin de Vie de pouvoir bénéficier d'un lieu convivial et chaleureux, adapté à leurs besoins et à ceux de leurs parents.



LES PREMIÈRES PRIORITÉS 2003 - 2007

Randonnez



UN SCHÉMA TERRITORIAL DE RANDONNÉE POUR LA BALAGNE (2007)

« Stimuler les flux dans l'espace et dans le temps, concevoir de nouvelles offres touristiques en toutes saisons » c'est ce à quoi s'attèle la Communauté de Communes du Bassin de vie de l'Île-Rousse qui a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage de la part des Communautés de Communes de Calvi-Balagne et de E Cinque Pieve di Balagna afin de mettre en œuvre du schéma territorial de randonnée en Balagne. Ce document se compose d'un réseau de sentiers de randonnées qui parcourt la totalité de la Balagne, territoire rural s'étendant sur 944 km² du bord de mer à 2 525 mètres d'altitude avec plus de 21 000 habitants permanents. Différents types de parcours sont proposés au travers de boucles de promenades, d'itinéraires de liaisons ou bien même de randonnées itinérantes. Ce sont près de 360 kms de sentiers qui sont mis à la disposition des Balanins et des touristes. Débutés fin 2009, les travaux d'ouverture et de sécurisation se sont terminés en 2012.

« Ils sont des chemins de découvertes et d'agrément qui sont pour la plupart des itinéraires de communication ancestraux de villages à villages dont certains étaient totalement abandonnés depuis plusieurs décennies. Ils vont permettre de pouvoir irriguer les villages de Balagne et ainsi faire découvrir toutes les richesses patrimoniales, culturelles qu'ils recèlent » indique Hyacinthe MATTEI, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse.

« Il est indéniable que cette action est, en ce qui concerne la Balagne, la clé de voute afin d'initier et réussir un étalement de la saison touristique sur la totalité de l'année. Cette activité a différentes vertus pour un territoire dont notamment de participer à une meilleure répartition des flux sur l'ensemble de la Balagne et permettre la mise en valeur et la découverte du patrimoine naturel et bâti de nos villages »



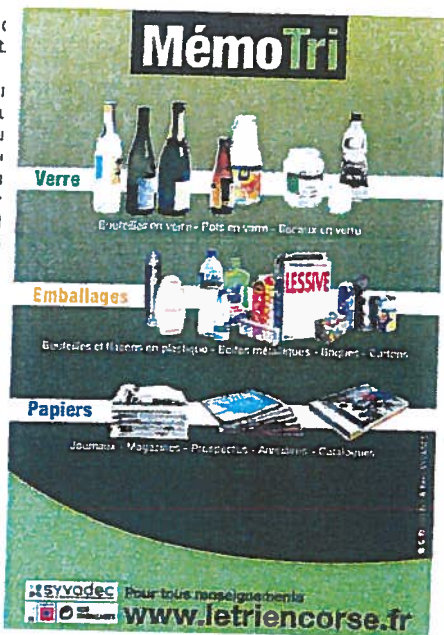
2008 - 2012

LES PROJETS
STRUCTURANTS

déchets

Le tri sélectif chez vous le 18 février

C'est du t
semble
commu
aura lie
C'est da
Pasqual
d'un pob
plusieur
que M. H
sident d
commur
de L'le-f



Le calendrier des opérations

Des permanences pour expliquer le tri sélectif seront mises en place dans les différentes communes concernées. Le calendrier est le suivant :

2008 - MISE EN PLACE DU TRI SÉLECTIF ET BAISSE DES TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2003, année du transfert de la compétence des Déchets à la CCBVIR, tout était à construire en matière de collecte des déchets, ce qui a nécessairement impliqué de lourds investissements et s'est traduit par la mise en œuvre d'importants moyens humains et matériels. En 2008, la Communauté de Communes a mis en place le Tri sélectif et adhéré dans le même temps au SYVADEC*.

Cette opération a nécessité d'importants financements destinés à l'acquisition de matériel supplémentaire mais également à la réalisation de nouveaux aménagements : achat de véhicules de collecte, de conteneurs, aménagement intégré des points d'apport

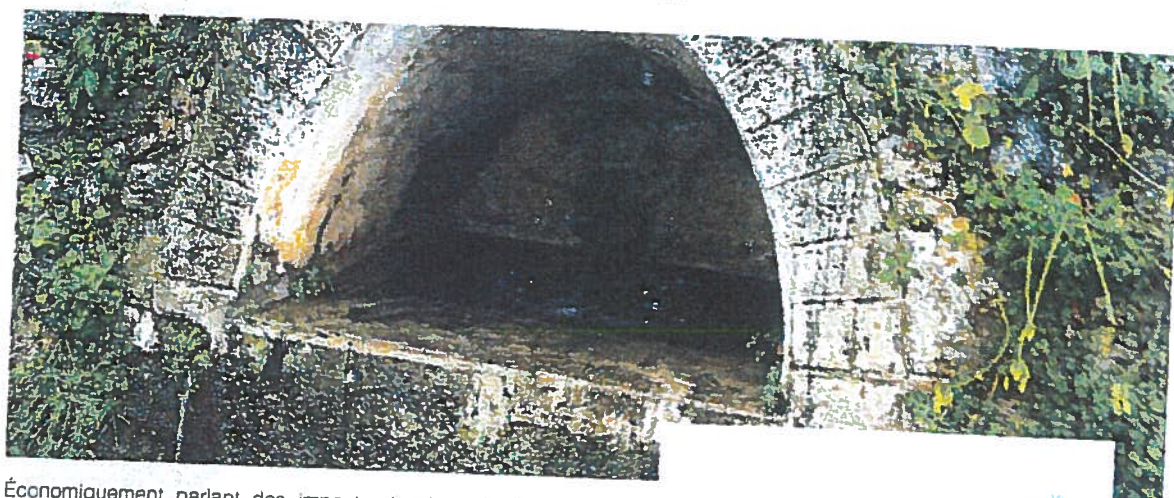
volontaire opération qui se poursuit encore aujourd'hui sur l'ensemble du territoire intercommunal. Depuis la mise en place du Tri sélectif en 2008, les quantités d'ordures ménagères collectées n'ont cessé de diminuer malgré la hausse constante de la fréquentation touristique, comme en attestent les tonnages du tableau ci-dessous, ce qui traduit la réussite de la politique de tri mise en œuvre par la Communauté de Communes.

* Créé le 13 juillet 2007, le SYVADEC est un syndicat mixte à vocation régionale, le premier en France, chargé de la prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers. Il définit la politique de gestion des déchets de Corse autour du projet régional de traitement des déchets.

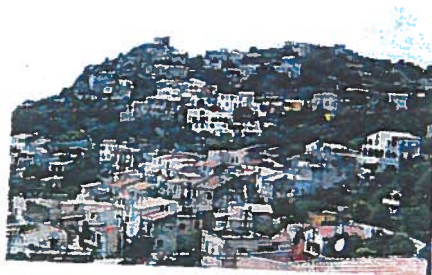
Ordures ménagères (tonnes)	
• 2008	4275 t
• 2009	4142 t
• 2010	4068 t
• 2011	3930 t
• 2012	3869 t

2008 - 2012 PROJETS STRUCTURANTS

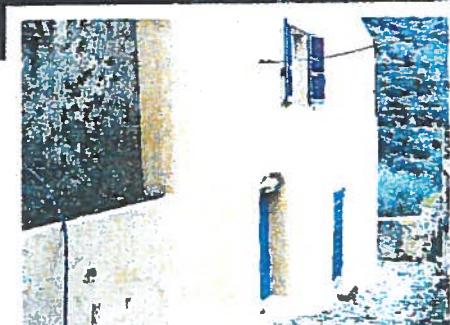
LA CCBVIR c'est aussi du Développement...



Économiquement parlant des impacts directs et indirects sur les entreprises, moyens et petits commerces se sont créés. Les travaux d'ouverture ont généré une pérennisation, voire pour certaines des entreprises tributaires des marchés, la création d'emplois. Cela a également augmenté, voir créé l'activité de prestataires de sport et loisirs (équestre, pédestre, vit. quad)



L'entretien et la mise en produit dans tout ça ?
Tout comme elles l'ont fait pour les travaux d'ouverture, les trois Communautés de Communes de Balagne se sont entendues pour confier la maîtrise d'ouvrage de l'entretien des sentiers inscrits dans le schéma territorial de randonnée de Balagne à la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse. C'est l'Office de Pôle Touristique Balagne qui a en charge la mise en produit et la commercialisation de cet outil précieux pour le développement économique d'une micro région. Ce sont à ce jour 13 fiches randonnée qui sont en vente dans les offices de tourisme de l'Île-Rousse et Calvi. Le coût de l'opération s'élève, pour les travaux d'ouverture, à 435 878 € H.T. Le coût de l'opération pour la signalétique directionnelle et nominative s'élève à 57 672,90 € H.T.
Précisons pour conclure qu'un tel projet n'aurait pu être réalisé sans le soutien financier de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Général de la Haute-Corse et des trois Communautés de communes de Balagne



ETUDE PRÉ OPÉRATIONNELLE D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (2008)

L'étude pré opérationnelle diligentée par la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile-Rousse a été rendue par le prestataire, le Cal Pact de la Haute-Corse, au mois de septembre 2009. Cette étude est le préalable nécessaire à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Il en est ressorti une montée en puissance économique et démographique du Bassin de Vie de l'Ile Rousse, le vieillissement de la population (un tiers a 60 ans et plus), et un taux important de 'petits

ménages' (deux tiers composés d'une ou de deux personnes). Concernant l'habitat, le taux de logements vacants est remarquablement faible (environ 3,5%) ce qui caractérise un marché du logement très « tendu » et le ratio entre résidences principales et résidences secondaires tend à s'équilibrer de façon homogène dans l'ensemble des communes. Cette étude financée par la Communauté de Communes avec le concours de l'État (à travers l'ANAH) et de la CTC a permis de simuler un coût global de travaux induits par l'OPAH.

CRÉATION D'UN SERVICE « SENTIERS » À LA CCBVIR (2011)

5 agents ont été recrutés dont 3 jeunes dans le cadre des nouveaux « emplois d'avenir » afin d'ouvrir, entretenir et sécuriser 74 kilomètres de sentiers représentant 10 boucles. Afin de travailler dans des conditions optimales et d'obtenir ainsi un travail de qualité, des investissements en matériels ont été réalisés, notamment l'achat d'un véhicule 4x4 ainsi que d'outillage thermique et à main adéquat.

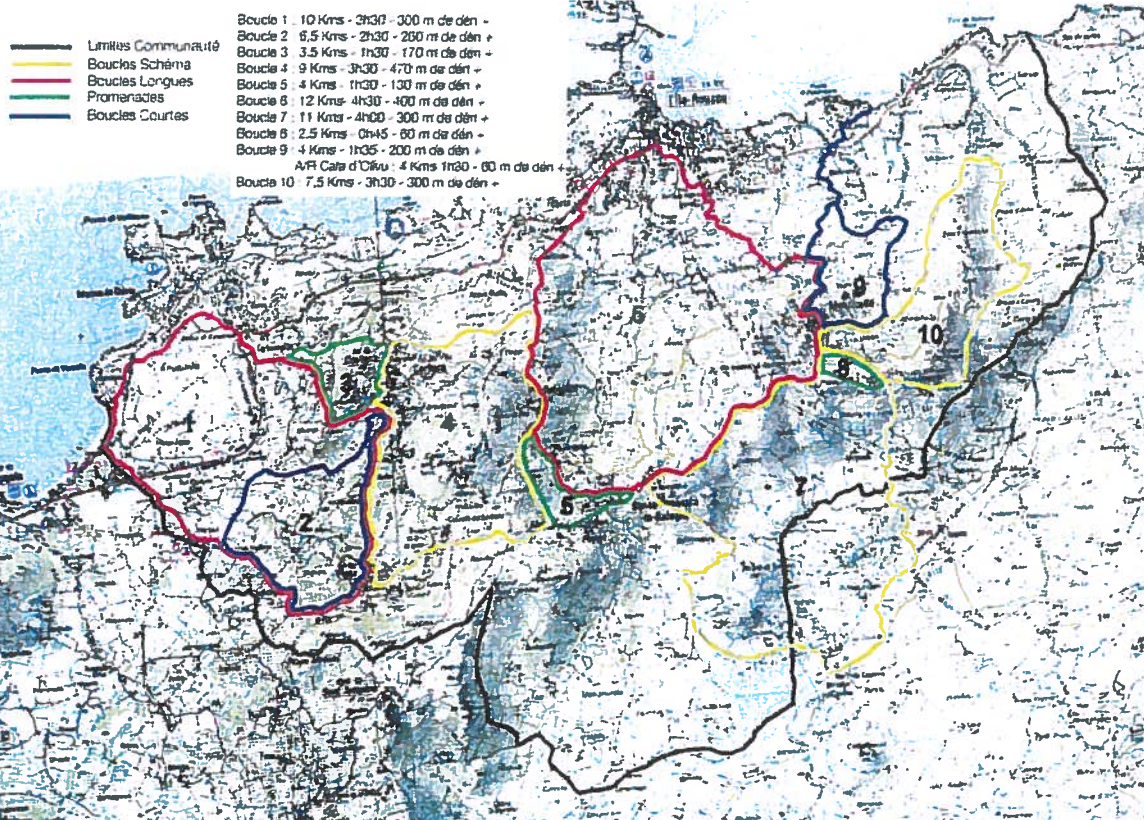
En ce moment même, les agents s'attellent à l'entretien de ces parcours, ainsi qu'à un contrôle du balisage et de la signalétique dont cette dernière a subi des actes de vandalisme notamment sur la Commune de Santa-Reparata-di-Balagna.



2008 - 2012

PROJETS STRUCTURANTS

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...



LES 10 BOUCLES DE RANDONNÉES DU BASSIN DE VIE (2011)

Aujourd'hui au nombre de 10 sous forme de boucles traversant obligatoirement au moins un village du bassin de vie, ce sont près de 74 kilomètres de sentiers qui sont proposés à la découverte. De niveaux variés mais pour une grande majorité accessibles à tous, ces 10 boucles se verront adjoindre d'autres parcours dès la saison 2014.

PROJETS STRUCTURANTS 2008 - 2012

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...



LE GUIDE DES RANDONNÉES DU BASSIN DE VIE DE L'ÎLE-ROUSSE (2012)

Forte de ses 10 boucles de promenades cumulant 74 kilomètres de sentiers traversant les 5 communes du bassin de l'Île-Rousse, la CCBVIR a souhaité, au travers de son Office de Tourisme Intercommunal, mettre à la disposition du public un guide qui regroupe le descriptif directionnel des 10 boucles ainsi que les points d'intérêt de chacune.

Ce nouveau produit, à destination des locaux, mais également des touristes, est issu d'une volonté de la CCBVIR d'initier une politique en direction des loisirs de plein air et plus particulièrement des loisirs verts au travers desquels il est possible de partir à la découverte des villages et de leur patrimoine.

Ce guide est disponible à la vente à l'Office du Tourisme Intercommunal du Bassin de Vie de l'Île-Rousse - Avenue Calizzi - 20220 ILE ROUSSE

2008 - 2012 PROJETS STRUCTURANTS

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...

UNE VISITE VIRTUELLE DU PATRIMOINE DE NOS VILLAGES AU TRAVERS DES SENTIERS DE RANDONNÉE (2012)

Conscient du patrimoine religieux, culturel et historique dont nous disposons au travers de nos villages, nous avons voulu créer une alliance entre la Nature et la Culture au travers des nouvelles technologies. Cet outil permet une vision complète et interactive du territoire en mettant en avant l'ensemble des atouts que sont le Patrimoine et le schéma de randonnée du bassin de vie. Ce dispositif propose, de façon virtuelle, de découvrir notre patrimoine grâce aux chemins de randonnée et ainsi inciter les internautes à devenir de futurs visiteurs.

L'un des objectifs de cette opération est la promotion de la destination, la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti du bassin de vie de L'île Rousse et la dessaisonnalisation de l'activité touristique. C'est la première fois qu'un site internet est dédié à la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti sous l'angle de la randonnée. Ce produit est un outil de promotion, de partage d'expériences et d'enrichissement personnel aussi bien pour la population touristique que pour la population locale qui contribuera, nous l'espérons, à accroître la notoriété de la destination.

Ce dernier fait partie des actions mises en œuvre par la CCBVIR en synergie avec son Office de Tourisme dans le cadre de sa politique de développement de la fréquentation du piémont balain où se trouve la quintessence de l'identité du bassin de vie. Vous pouvez dès à présent partir à la découverte virtuelle de notre patrimoine en vous baladant de chez vous, où d'ailleurs (version tablette numérique également disponible) sur nos sentiers avant de vous décider à franchir le pas et de refaire, en réalité cette fois-ci, les parcours www.patrirando.com

Rappelons que ce projet a été réalisé par la Société Ile-Roussienne Créaweb Multimedia avec le soutien financier de l'Agence du Tourisme de la Corse et du fonds européen FEDER.





LA CCBVIR c'est aussi du Développement...



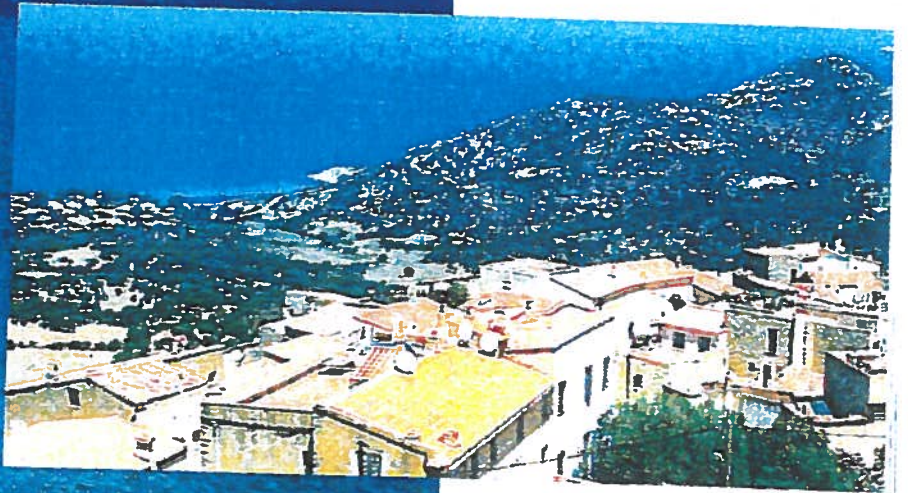
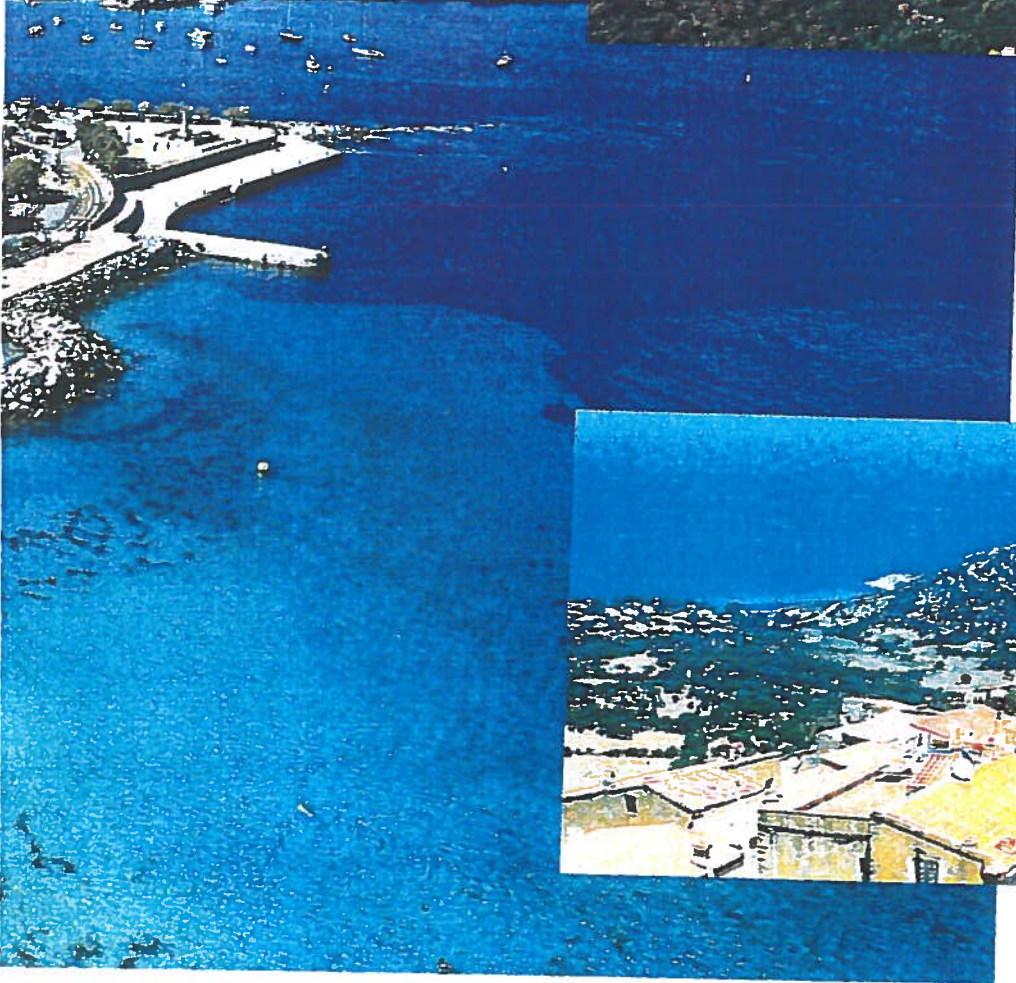
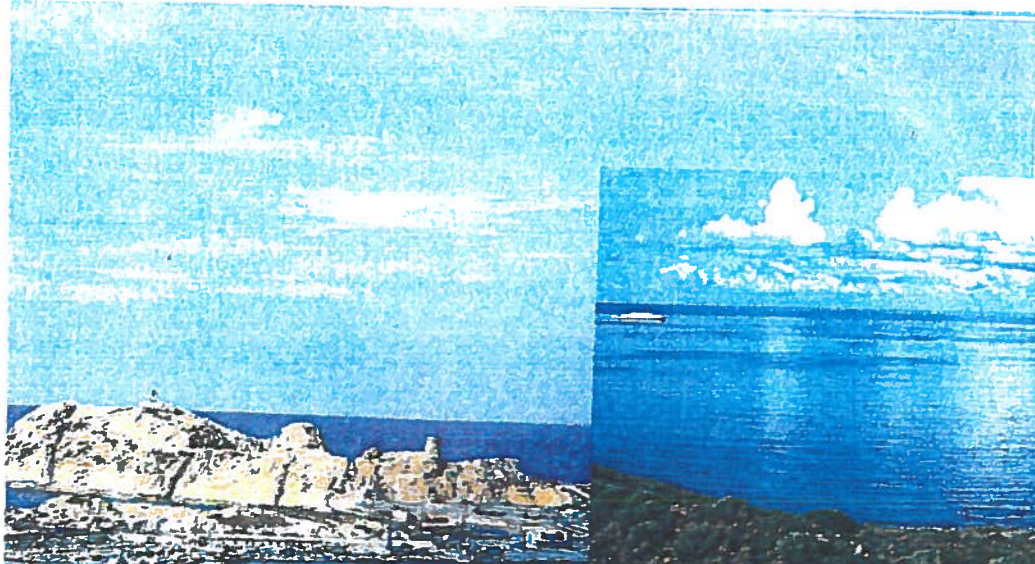
UN CHANTIER DE JEUNES BÉNÉVOLES AVEC L'ASSOCIATION LEIA (2012)

Objectif de cette action ? Faire découvrir aux jeunes les métiers liés à l'environnement et à la réhabilitation du patrimoine. A l'initiative de l'Association LEIA (Lien Ecoute Initiative Engagement) qui souhaitait organiser un chantier jeunes bénévoles alliant découverte de la nature et du patrimoine la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse a permis à ces jeunes de bénéficier de l'expérience de l'équipe en charge de l'entretien des sentiers intercommunaux afin d'appréhender au mieux ce métier en lien étroit avec la nature

C'est ainsi que durant une semaine pendant la période de vacances scolaires, Lopes Brian, Aïkir Mohamed, Reiss José, Brecqueville Fabio, Pires Andréa et Leca Marie accompagnés de leurs éducateurs Béatrice Castagnos et Laurent Colombani ont investi le sentier d'Arbo Valley où ils se sont afférés à réhabiliter, nettoyer et entretenir le sentier en s'initiant au maniement du petit matériel de coupe, ainsi qu'aux techniques de petites réfections de patrimoine.

Cette opération avait pour but de faire naître auprès de cette jeunesse la confiance et l'estime de soi, en montrant notamment qu'ils peuvent œuvrer de manière positive pour la collectivité. Une sensibilisation aux problématiques environnementales, écologiques et au développement durable leur a également été inculquée. Dans cette optique, une convention de partenariat sera signée entre notre Communauté de Communes et l'Association LEIA fin d'année 2013





2008 - 2012 PROJETS STRUCTURANTS

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...

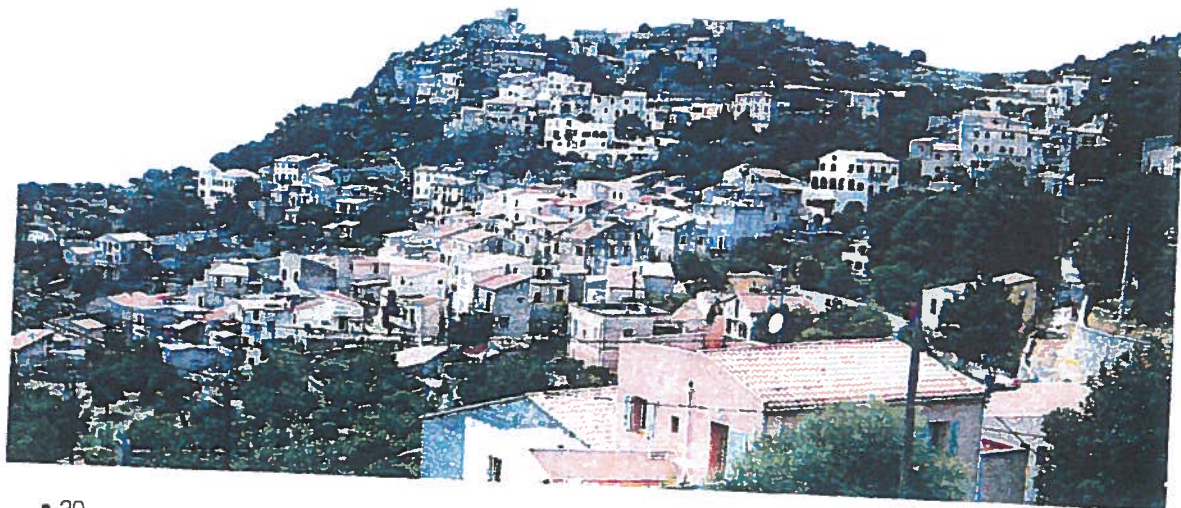
L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 2010-2013 (2010)

Dans un contexte de marché du logement très tendu où des logements occupés sont dans un état de vétusté avancée, pour certains frisant l'indécence et l'insalubrité, où des ménages ont de grandes difficultés pour trouver un logement avec un loyer supportable alors même que certaines habitations sont vacantes, il devenait impérieux pour les élus communautaires d'initier une véritable politique en faveur de l'habitat.

En agissant directement sur l'amélioration de l'habitat, la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse souhaite donc à la fois soutenir le développement économique et renforcer la cohésion sociale de son territoire tout en améliorant l'aspect architectural des centres anciens de ses communes membres. A cet effet, le Président de la Communauté de Communes Hyacinthe MATTEI, a signé, le 1er octobre 2010, la première convention financière partenariale de notre territoire avec le Préfet de la Haute-Corse au nom de l'ANAH et le Président du Conseil Général de la Haute-Corse, marquant ainsi le point de départ de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 3 ans (2010-2013).

Cette O.P.A.H. permet de mobiliser des subventions exceptionnelles de plus en plus rares (ANAH, Conseil Général 2B, Collectivité Territoriale de Corse, Communauté de Communes et Communes, caisses de retraites, EDF...), et met en place une assistance technique et administrative au montage du dossier afin d'épauler et accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer, réhabiliter des logements de plus de 15 ans qu'ils destinent soit à la résidence principale, soit à la location à l'année en loyer maitnsé.

L'OPAH intercommunale porte sur les centres anciens des communes de l'Île Rousse, Corbara, Monticello, Pigna et Santa Reparata di Balagna. La Communauté de communes engage plus de 350 000 € qui viendront s'ajouter aux 1,5 millions d'€ d'aides diverses prévues pour l'amélioration de l'habitat du bassin de vie. Au travers de cette opération, la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse démontre l'intérêt qu'elle porte au patrimoine des particuliers tout en ayant comme principale préoccupation l'intérêt collectif du territoire.



PROJETS STRUCTURANTS 2008 - 2012

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...



SIGNATURE DU PROTOCOLE TERRITORIAL RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « HABITER MIEUX » (2011)

C'est parce que l'amélioration de la performance énergétique des logements constitue un moyen décisif de réduire la fracture énergétique et permettre ainsi aux personnes à faibles ressources de revenir à un niveau de confort thermique acceptable, que la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse a souhaité mettre en place une vraie politique de lutte contre la précarité énergétique. Pour cela, nous avons souhaité nous engager auprès de l'État via l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) et du Conseil général de la Haute-Corse par l'attribution d'une bonification financière de 500 € venant s'ajouter aux 3 000 € de l'État issus du dispositif « Habiter-mieux » et aux 500 € du CG 2B. Au total, c'est une aide de 4 000 € qui sera allouée aux propriétaires occupants répondant aux critères d'éligibilité. Celle-ci vient en complément des aides issues de l'OPAH. C'est pourquoi, le 22 novembre 2011, au siège de la CCBVIR le premier protocole territorial d'engagement de Haute Corse a été signé entre Monsieur Louis LE FRANC, Préfet de Haute Corse et Monsieur Hyacinthe MATTEI, Président de la CCBVIR.

2008 - 2012

PROJETS STRUCTURANTS

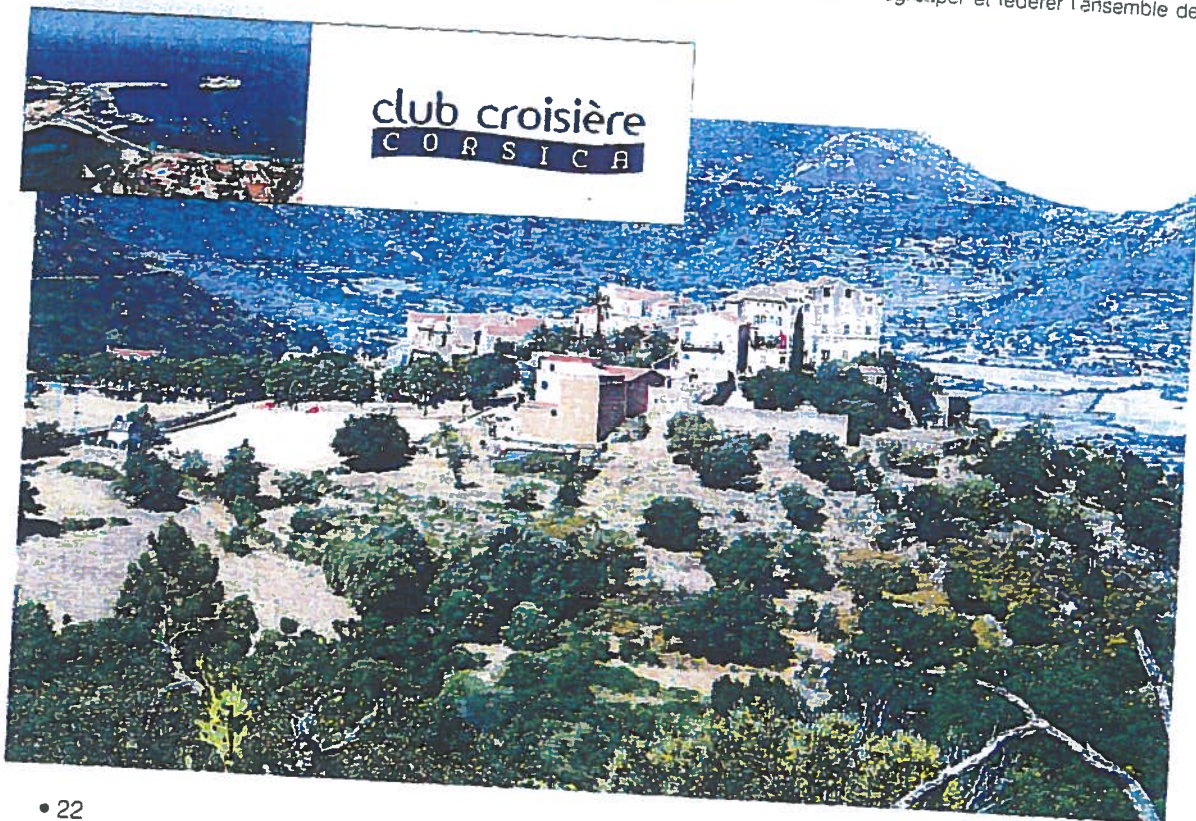
LA CCBVIR c'est aussi du Développement...

ADHÉSION AU CLUB CROISIÈRE CORSICA (2009)

Depuis 2009, la CCBVIR est membre du Club croisière initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Haute-Corse. La croisière étant reconnue comme l'une des activités les plus dynamiques, les opérateurs sont à la recherche de nouvelles escales. Notre département de Haute Corse se trouvant idéalement situé sur les itinéraires des navires de croisière en méditerranée occidentale, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Haute Corse a souhaité positionner l'activité croisière comme un axe important de sa politique d'aide au développement économique en distinguant 3 enjeux :

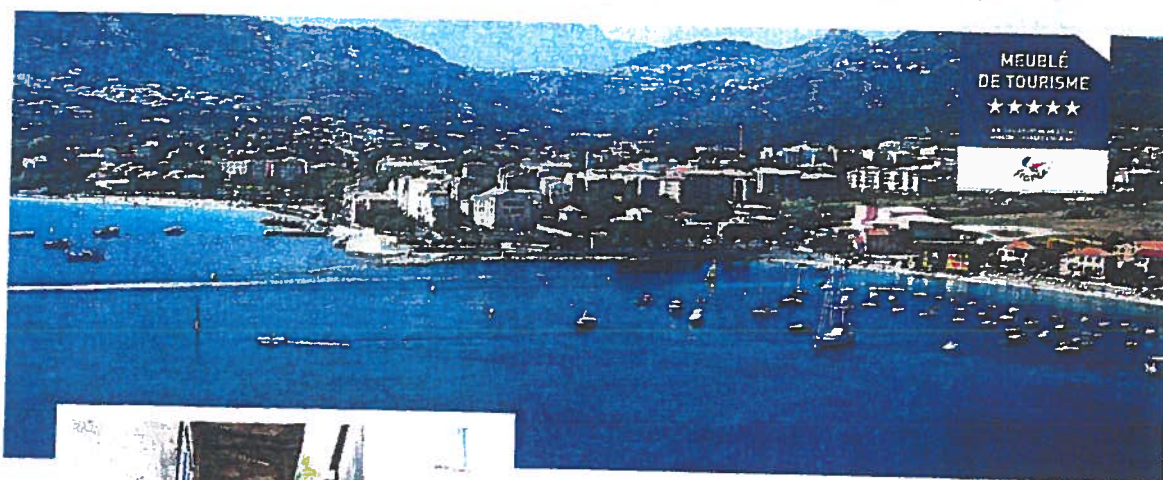
- L'enjeu économique : l'industrie de la croisière génère un ensemble de retombées économiques directes et indirectes au niveau local et national.
- L'enjeu « Promotionnel » : la venue de navires de croisière véhicule une image positive du port de la ville et de sa région et peut se révéler être un outil de communication et de promotion.
- L'enjeu urbain : le Port se doit d'être esthétiquement agréable et la ville portuaire, attirante et dynamique.

A ce titre, et soucieuse de développer la croisière et ses activités connexes sur les territoires intercommunaux, la CCBVIR s'est engagée aux côtés de Calvi, Bastia et Saint Florent dans une action ayant pour but de regrouper et fédérer l'ensemble des partenaires.



PROJETS STRUCTURANTS 2008 - 2012

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...



CRÉATION D'UN SERVICE DE CONTRÔLE DES LOCATIONS MEUBLÉES SAUVAGES (2010)

Destination de plus en plus prisée des touristes, le bassin de vie de l'Île-Rousse connaît depuis maintenant plusieurs années une augmentation croissante des locations de meublés non déclarés. Ce commerce « sauvage » à la nuitée ou à la semaine porte un préjudice certain aux professionnels du tourisme qui d'année en année ressentent de plus en plus cette concurrence déloyale. Consciente de cette problématique, la CCBVIR a souhaité, à son niveau, lutter contre ces pratiques en veillant à ce que ces logements saisonniers s'acquittent de la taxe de

séjour. Depuis janvier 2010, 530 nouveaux propriétaires ont été redevables de cette taxe, et chaque saison apporte son lot de nouveaux logeurs.

INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (2009)

Situé à environ 100 m des anciens locaux, sur l'avenue Calizi, l'Office de Tourisme, véritable vitrine du territoire dédiée au tourisme, dispose, sous l'impulsion de la Communauté de Communes d'un nouvel espace de 115m² dont 25 dédiés à l'accueil du public. Une véritable volonté politique du Président de la Communauté de Communes, Hyacinthe MATTEI, accompagné de l'ensemble du conseil communautaire, s'est traduite par la prise en charge des travaux d'aménagement des nouveaux locaux d'aménagement pour un montant total de 80 000 € TTC.

L'Office Intercommunal du Tourisme dispose également à l'extérieur d'une borne interactive permettant aux touristes de pouvoir consulter toutes les informations utiles sur notre Bassin de Vie. Les visiteurs peuvent également consulter, à partir des bornes interactives situées dans le hall d'entrée, toutes les offres de notre territoire.



2008 - 2012

PROJETS STRUCTURANTS

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...

L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE VIE DE L'ILE ROUSSE

(O.T.I.) a une longue histoire derrière lui puisque c'est en 1924 que le syndicat d'initiative de la ville a vu le jour sous forme associative. Il exercera ses missions régaliennes (accueil, information, promotion) sous cette forme jusqu'en 2003 avant de devenir intercommunal. Ce statut confère à la structure une autre dimension, notamment financière, par l'attribution de la totalité de la taxe de séjour par la Communauté de Communes. Mais c'est en 2008 que le Président Hyacinthe MATTEI décide de lui donner une autre dimension en le transformant en un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). La volonté de l'époque est de faire de l'Office un des principaux moteurs de développement économique du Bassin de Vie de l'île Rousse. En 8 mois, l'Office a changé de statut et déménagé dans des locaux beaucoup plus spacieux, intégralement aménagés par l'intercommunalité. Cette évolution s'est accompagnée de ressources accrues puisque dans le même temps un travail considérable a été mené pour optimiser la perception de la taxe de séjour et lutter contre les locations sauvages.

Grâce à cette transformation et à la qualité d'adaptation du personnel à la nouvelle organisation, nous avons gagné la confiance des professionnels avec qui nous échangeons et œuvrons quotidiennement. Cette prise de conscience politique, en quoi un office de tourisme peut et doit être un levier de développement économique performant, permet aujourd'hui au Bassin de Vie de l'île Rousse de jouer un rôle central au sein du Pôle Touristique Balagne. L'OTI peut ainsi se targuer d'être précurseur dans de nombreux domaines notamment en matière de nouvelles technologies mais aussi et surtout en terme de commercialisation de l'offre touristique avec la création de la première centrale de réservation de Corse gérée par un office de tourisme, aujourd'hui prise en exemple au niveau régional.

Ces initiatives et projets avant-gardistes sont l'aboutissement d'un travail collaboratif entre les services de la Communauté de Communes et ceux de l'Office du Tourisme. Ils sont avant tout le fruit de politiques pragmatiques et courageuses agrémentées d'une inébranlable volonté de faire grandir la notoriété de notre Bassin de Vie. Véritable catalyseur d'énergies au service de sa population, cette intercommunalité débute la récolte des premiers fruits de politiques visionnaires et ambitieuses inscrivant la réussite collective comme le maître mot de ses objectifs.

Le Directeur de l'Office du Tourisme Intercommunal
Jean-Michel DE MARCO



PROJETS STRUCTURANTS 2008 - 2012

LA CCBVIR c'est aussi du Développement...



CRÉATION D'UNE CENTRALE DE RÉSERVATIONS INTERCOMMUNALE (2011)

L'Office de Tourisme Intercommunal du Bassin de Vie de L'Île Rousse (O.T.I.) se donne les moyens de développer le plein potentiel touristique de notre micro-région, en s'inscrivant comme un précurseur dans le tissu touristique insulaire. Il prend ainsi les devants pour acquérir une légitimité commerciale nouvelle en enrichissant son métier de base, par la création d'une Centrale de réservations et pour faire ainsi écho aux tendances actuelles du secteur. L'importance du e-tourisme et l'impact des nouvelles technologies sur le comportement du consommateur

pour qui l'achat « on line » vient finaliser une quête d'informations désormais incontournables sur le web, participent à sa volonté de déploiement. L'O.T.I. accentue et renforce ici sa mission de service public sans pour autant l'occulter ou la négliger. Ainsi, le client peut consulter instantanément les disponibilités et caractéristiques de la prestation, avec la possibilité d'y indexer des options, afin de réaliser la réservation et son paiement directement sur le site. Pour les clients déjà sur place, les locaux se dotent également d'un dispositif de vente inhérent à la Centrale de réservations. De plus, un call-center offre un contact personnalisé pour des conseils ou pour des sollicitations particulières.

Les partenaires de l'Office du Tourisme Intercommunal bénéficient d'une adhésion gratuite à la Centrale de réservations. Aujourd'hui, celle-ci commercialise des nuitées et des séjours hôteliers. Dès 2014, il est prévu de commercialiser des produits packagés à haute valeur ajoutée, combinant hébergement et activités en vue de créer une réelle dynamique au sein de cette nouvelle prestation. L'Office du Tourisme Intercommunal profite donc de son statut initial d'interlocuteur privilégié du tourisme, pour stimuler son identité et son engagement, à travers le déploiement de son champ d'activités pour qu'il acquière un caractère commercial notable.

○ 2008 - 2012 PROJETS STRUCTURANTS

Petite enfance



En Juillet 2011, les personnels des structures associatives relevant de la crèche et des centres aérés ont été transférés à la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'île Rousse Suite à un audit réalisé par le CABINET QUIOT, la Crèche 'A Rundinella', les ALSH 'I Ciucci' et 'Les Jeunes Pousses' sont passés sous la gestion directe de notre collectivité. Le financement et le fonctionnement sont depuis lors assurés par la Communauté de Communes en partenariat avec la CAF de Haute Corse. Cette mutualisation des besoins matériels, humains et financiers a permis à notre collectivité de mieux maîtriser les dépenses voire de réaliser des économies.



MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA CCBVIR POUR CHAQUE STRUCTURE :

Participation CCBVIR	ANNÉE		
	2011 (Année de Transition)	2012	2013
CRECHE	210 094,57 €	200 084,66 €	190 620,00 €
I CIUCCI	63 027,75 €	51 323,58 €	43 030,00 €
JEUNES POUSSES	152 092,49 €	131 882,75 €	120 350,00 €
TOTAL	425 214,81 €	383 290,99 €	354 000,00 €

CRECHE A RUNDINELLA :

Depuis mai 2012, la crèche 'A Rundinella' s'est agrandie avec la réalisation d'un bâtiment modulaire d'une superficie de 120 m², financé par le Maître d'Ouvrage, la Commune de Monticello, pour un montant total de 360 000 € H.T. Cette extension a permis de créer 8 places d'accueil supplémentaires, portant la capacité de la crèche de 25 à 33 enfants



Réservé aux bébés, cet espace convivial, équipé en mobilier et en jouets donne un confort nouveau et permet de les accueillir dans les meilleures conditions.

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

La Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'île Rousse est depuis le mois de juin 2010 titulaire d'une nouvelle compétence 'Gestion des restaurants scolaires'. Dès la rentrée scolaire 2010-2011, la CCBVIR a tout mis en œuvre pour assurer la fourniture et la distribution des repas aux enfants scolarisés en maternelle et primaire sur les Communes de Corbara, l'île Rousse, Monticello, et Santa

Reparata di Balagna. Ceci a généré un investissement de 1 185 510 € TTC de la part de la CCBVIR pour équiper les locaux mis à la disposition par les communes adhérentes en matériels de cuisine, mobilier de réfectoire et petits matériels. Dans un souci d'équité entre tous les enfants du Bassin de Vie, la CCBVIR a décidé d'établir un prix unique du plateau repas, soit 4 € par jour et par enfant. La collectivité prend ainsi à sa charge la différence au regard du coût réel du repas, soit un peu plus de 1 €...

NOMBRE DE REPAS SERVIS AUX PRIMAIRES ET MATERNELLES PAR ANNÉE SCOLAIRE :

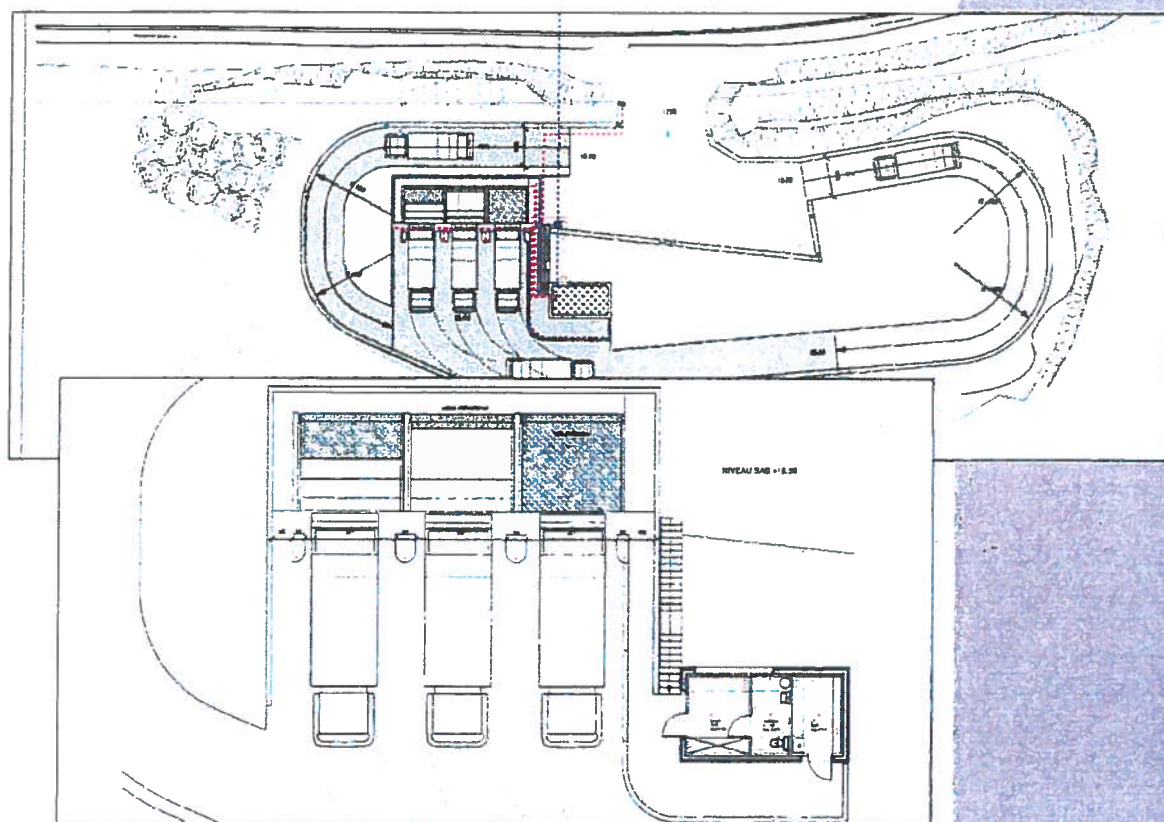
SITES	ANNEE SCOLAIRE	
	2011/2012	2012/2013
CORBARA	1340	1547
ILE ROUSSE	17844	18805
MONTICELLO	7617	9490
SANTA REPARATA DI BALAGNA	4776	4778



LES PROJETS
EN COURS ET
À VENIR

Les projets en cours et à venir

LA CCBVIR, les développements futurs



CONSTRUCTION DU QUAI DE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES

A l'époque de la création de la CCBVIR, les ordures ménagères étaient amenées au quai de transfert de Lozari. Depuis 2006, ce transfert se fait à partir du site de Palumbare, sur la Commune de Monticello

Aujourd'hui ce quai fait l'objet d'un dossier de réhabilitation totale avec l'amélioration de la circulation sur le site, la sécurisation des installations et l'intégration dans le paysage. Cette opération représente un coût global de près de 330 000 € pour notre collectivité, entièrement auto-financée au budget 2013

● Les projets en cours et à venir

LA CCBVIR, les développements futurs

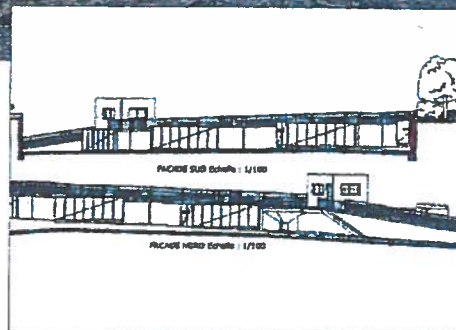


■ CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE ET D'UNE DÉCHÈTERIE EN ZONE ARTISANALE DE CORBARA

La Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse a acquis deux terrains de 3500 m² et 2000 m² dans la zone artisanale de Corbara, afin de réaliser :

- Une déchèterie destinée à recevoir de la part des administrés une collecte sélective dans les meilleures conditions de sécurité et de praticité. La procédure d'appel d'offre a été lancée pour un début de réalisation fin d'année 2013. Le coût de cette opération de 600 000 € est autofinancé au budget primitif 2013.
- Un centre technique destiné à regrouper tous les services techniques intercommunaux, le parc automobile, les espaces dédiés au personnel, ainsi que différents aménagements destinés au bon fonctionnement des services. La procédure d'appel d'offre a été lancée pour une mise en service en 2014.

Le coût total de cette opération de 350 000 € est également auto-financé au budget primitif 2013



Les projets en cours et à venir



LA CCBVIF, les développements futurs



CONSTRUCTION DE 72 LOGEMENTS (2014-2016)

Scieuse de satisfaire la demande locale en logement, la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'île-Rousse, envisage de réaliser une opération de construction d'un programme de logements en accession sociale à la propriété, ainsi qu'un programme dédié au locatif social. A cet effet, la CCBVIF est sur le point d'acquies un terrain d'une superficie de près de 8 000m² sur la commune de l'île-Rousse pour un montant de 1 400 000 €. Ce projet a un double objectif :

- Proposer un programme mixte, locatif-accession, en nombre suffisant pour répondre à la pénurie de logements abordables et qui puisse s'implanter sur le secteur le plus tendu du bassin de vie en matière immobilière, à savoir la ville de l'île-Rousse. Tout cela en maintenant des prix d'accession de près de 30% en deçà du marché sur le secteur, et des prix de location inférieurs de 50, voire 60% au prix du marché.
- Compléter les mesures déjà prises en faveur de l'habitat et du logement sur le bassin de vie notamment au travers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat déjà en place. Ce projet consiste en la création de 36 unités de logements d'habitation réservées à l'accession à prix maîtrisés réparties en T2 (20%), T3 (60%) et T4 (20%) d'une superficie respective de 45, 65 et 79 m². Création également de 36 unités de logements dédiées au locatif social dont 21 en Prêt Locatif d'Usage Social (PLUS) et 15 en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Ces unités seraient réparties pour 20% de T2, 57% de T3 et 23% de T4 d'une superficie respective de 45, 65, 79 m².

La totalité des logements répondra aux normes en vigueur concernant les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ainsi que les normes de performances énergétiques issues de la Réglementation thermique 2012 (RT 2012). Idéalement situé, notamment au sens de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le terrain se trouve à proximité des écoles, collège et lycée.

● Les projets en cours et à venir

LA CCBVIR, les développements futurs



■ FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (F.I.S.A.C.)

Après qu'une étude de faisabilité pour le dépôt d'un dossier de candidature aux Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce ait permis de tracer les grands enjeux à venir pour l'activité économique du bassin de vie, la CCBVIR a décidé de mettre en place un plan d'actions à destination du tissu artisanal et commercial local et de ses acteurs publics.

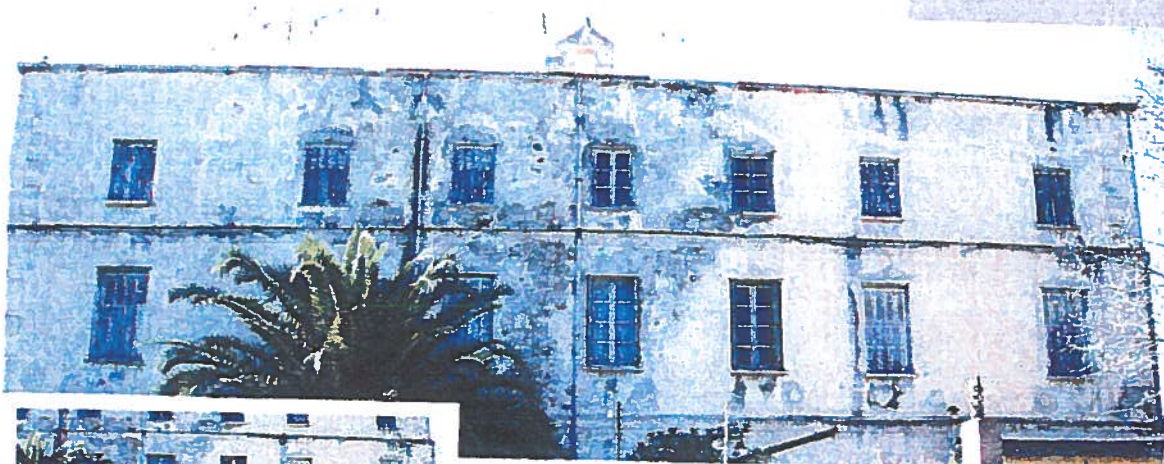


Ce plan d'actions a pour ambition de préparer le territoire aux défis socio-économiques à venir. L'objectif est ici de faire de la CCBVIR une « destination marchande » pour l'ensemble des typologies de consommateurs, à savoir les résidents de la zone de chalandise et les touristes. Pour y parvenir, il est nécessaire que les collectivités du bassin de vie puissent intervenir auprès des acteurs économiques locaux, parfois en proie au doute quant au devenir du commerce intra. C'est pourquoi ce plan d'action se décline en deux volets :

- Un volet investissement dédié aux actions d'aménagement et d'accessibilité des espaces publics proches des commerces de l'île-Rousse et Corbara, ainsi que des aides directes aux artisans et commerçants pour la rénovation de leurs façades, vitrines et enseignes, l'aménagement intérieur, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la sécurité.
- Un volet fonctionnement dédié à des actions d'animation, de coordination et de promotion du dispositif ainsi qu'à des actions de communication externe et de promotion collective et enfin à des actions d'animation commerciale.

Les projets en cours et à venir

LA CCBVIR, les développements futurs



■ ACQUISITION ET RÉHABILITATION DU COUVENT DES SŒURS MARIE

· Laisse à l'état de décrépitude avancée, ce témoin privilégié de la vie ille-roussienne a été acquis en février 2013 par la CCBVIR, pour un montant de 950 000 €, et ce au travers d'une longue et fastidieuse procédure d'expropriation qui en aurait découragé plus d'un, tant les héritiers à identifier étaient nombreux. Aujourd'hui partie intégrante du domaine privé de notre intercommunalité, une étude de pré-programmation a été diligentée afin d'œuvrer à sa réhabilitation dans un souci de respect de son architecture originelle. Il s'agira de faire de ce bâtiment un espace d'accueil ouvert à tous pour l'information et la découverte de l'expression artistique. En effet, une fois que ses lettres de noblesse lui auront été rendues,

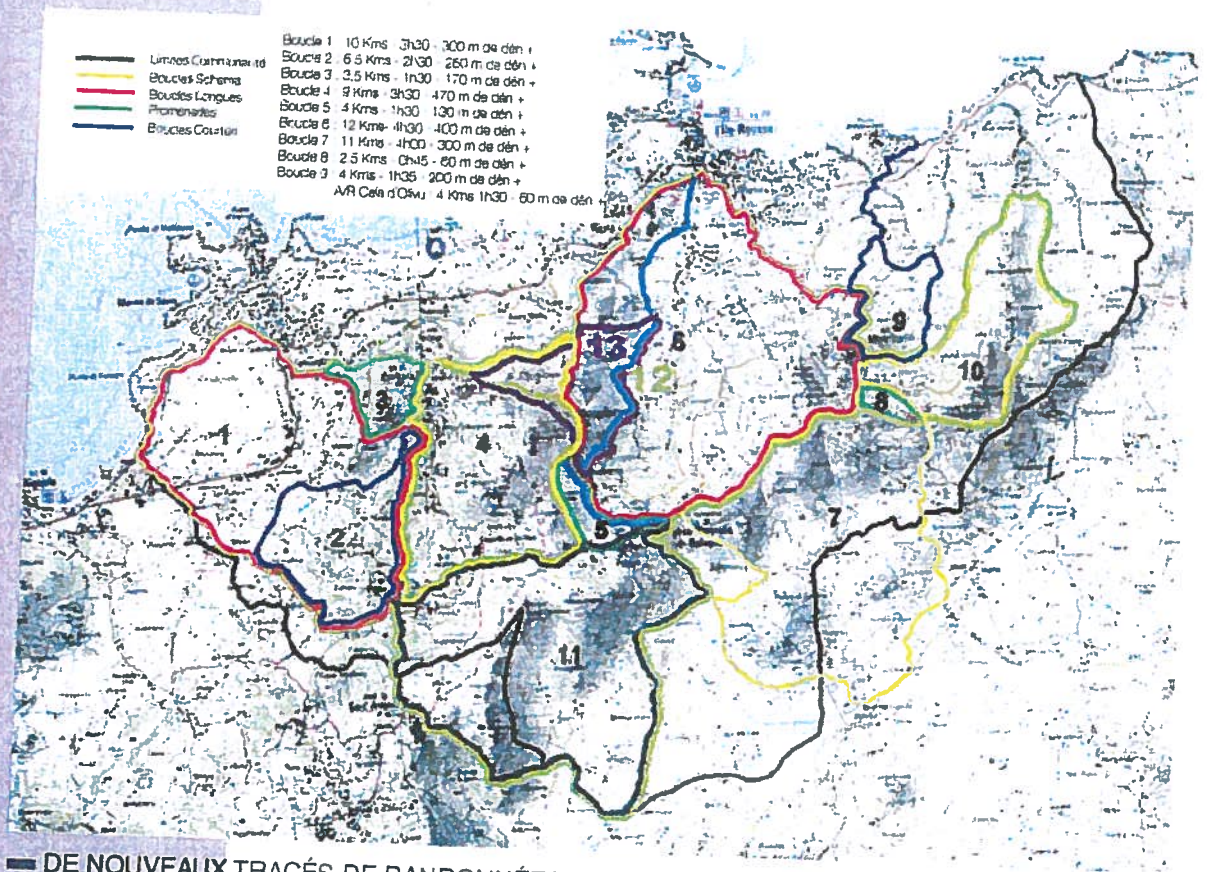
ce bâtiment abritera en son sein 3 pôles :

- Un pôle tourisme avec l'office de tourisme intercommunal qui aura des locaux encore plus vastes pour lui permettre d'accroître un peu plus son action en faveur de notre bassin de vie.
- Un pôle administratif avec les bureaux de la CCBVIR.
- Un pôle événementiel et de découverte avec la création d'une salle de spectacle de près de 260 places et d'un éco-musée composé d'une salle d'exposition.

1,6 millions d'euros ont déjà été votés au budget primitif 2013 provenant uniquement de fonds propres de notre collectivité et destinés aux travaux de réhabilitation.

Les projets en cours et à venir

LA CCBVIR, les développements futurs



DE NOUVEAUX TRACÉS DE RANDONNÉES

Quatre nouveaux tracés seront ouverts dès cet hiver et viendront étoffer l'offre actuelle. Cela permettra à différentes manifestations, dont le trail Sant'Aghjulu/Palazzi, de pouvoir proposer un nouveau parcours. En effet, la première boucle d'une dizaine de kilomètres partira de Pigna pour rejoindre l'un des plus beaux villages de France, Sant'Antonino, par le lieu-dit « Polifèrgi » pour ensuite passer par « Toru » et le vieux moulin à Huile de Reginu incendié en 1954, avant de rejoindre Santa-Reparata-di-Balagna pour revenir ensuite sur Pigna. Grâce à ce parcours, une boucle de randonnée de près de 45 kilomètres pourra être créée alliant à la fois découverte du littoral et des villages du bassin de vie. Un troisième parcours verra le jour au travers d'une petite boucle d'environ 5 kilomètres qui traversera les hameaux d'Occiglioni et Palmento par la vallée de Palazzi. Enfin, un parcours de liaison débutant du haut du palais des allées à l'Île-Rousse pour rejoindre la commune de Santa-Reparata-di-Balagna en traversant la vallée de Palazzi et le hameau de Palmento permettra plusieurs possibilités de parcours qui s'offriront ensuite aux promeneurs et randonneurs.

Les projets en cours et à venir

LA CCBVIR, les développements futurs



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT AVEC VOLET « COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES » 2014-2019

Au terme de 3 années de suivi-animation, la convention d'OPAH s'est achevée le 22 Juillet 2013.

L'OPAH qui s'achève n'a pas permis d'intervenir auprès des syndicats de copropriétaires hormis dans le cas d'arrêté de péril, d'insalubrité ou d'injonction de travaux. Ainsi dès 2010, est apparue la nécessité de mettre en place un nouvel outil pour inciter et soutenir les copropriétés dans la réhabilitation des parties communes. Les besoins étant

incontestables, en particulier à l'île-Rousse, une étude pré-opérationnelle a été réalisée en 2012 en vue de la mise en place d'une OPAH incluant un volet « Copropriétés dégradées ». L'étude s'est soldée par une potentielle éligibilité de 11 immeubles dont 10 dans le centre ancien de l'île-Rousse. Ce futur programme, prévu pour le début d'année 2014, continuera d'aider les propriétaires occupants et bailleurs souhaitant faire des travaux dans leur logement. Il s'agira également d'aider les copropriétés identifiées en leur donnant la possibilité de bénéficier d'aides importantes de l'ordre de 35 à 50% d'un montant de travaux subventionnables dans la limite de 150 000 €, plus un bonus de 15 000 € par logement. Ces aides seront versées à la copropriété qui devra être constituée, condition sine qua non à l'éligibilité de l'immeuble. Les modalités de mise en place de cette nouvelle opération sont en cours de finalisation.

● Les projets en cours et à venir

LA CCBVIR, les développements futurs

— UNE NOUVELLE VERSION DE LA VISITE VIRTUELLE DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE PAR LES SENTIERS DE RANDONNÉE DU BASSIN DE VIE

Une nouvelle version sera en ligne au début de l'année 2014. Elle intégrera notamment de nouvelles vues sphériques par l'intermédiaire de la technologie Google. Cela apportera une fluidité plus grande et diminuera considérablement les temps de téléchargement des vues. A noter que la nouvelle boucle Pigna / Sant'Antonino / Santa Reparata di Bagnaya sera présente.

— ÉTUDE SUR LA MOBILITÉ

Dans les villages situés en semi ruralité, il existe aujourd'hui un phénomène de dispersion de l'habitat rendant les contacts et l'entraide entre les habitants de plus en plus difficiles. De surcroît, la concentration des services dans le centre ville de l'île-Rousse tend à créer une forte dépendance des personnes à leur véhicule personnel ce qui a un impact certain sur l'environnement. Autre constat, certaines personnes, qu'elles en aient fait le choix ou non, ne disposent pas de véhicule personnel et sont dépendantes du seul dispositif de l'entraide. Cela peut très vite devenir un frein à une évolution sociale, mais également un danger notamment en matière de santé.

C'est parce qu'en fonction du public les besoins peuvent être différents, qu'il est important de pouvoir les cerner afin d'y répondre efficacement. C'est pourquoi la CCBVIR souhaite faire une étude pour identifier les besoins réels en termes de transport collectif de personnes afin de bénéficier d'une vision la plus proche possible de la réalité des attentes. A la suite de cette étude, la CCBVIR sera en mesure d'exercer des choix et de définir une position quant au type de transport collectif à initier sur le territoire intercommunal.

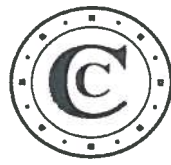
— AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE COPROPRIÉTÉS

Par cette action, il s'agira de mettre à la disposition de l'OPAH avec volet « Copropriétés dégradées » un véritable outil d'aide à la décision pouvant démontrer aux propriétaires et de les convaincre de la nécessité d'engager des travaux d'isolation et d'amélioration de leur habitat commun et privatif, et ce à leur juste niveau. Il sera donc procédé à un diagnostic poussé des bâtiments afin d'analyser leurs déperditions énergétiques et les préconiser, chiffrer les travaux à réaliser pour y remédier.





Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse
Tél. : +33(0)4 95 46 31 34
<http://www.ccbir.fr>



Les publications de la chambre régionale des comptes
de Corse

sont disponibles sur le site :

<http://www.ccomptes.fr/Corse>

**Chambre régionale des comptes
de Corse**

Quartier de l'Annonciade

CS 60305

20297 Bastia cedex

Adresse mél. : crccorse@crtc.ccomptes.fr